

Et cetera
Peut-on encore prendre des vacances de découvertes?

Page B 10



Osheaga
Le petit feu d'artifice sonore de Glass Animals

Page B 5

www.ledevoir.com

LE DEVOIR

VOL. CVIII N° 174

LE DEVOIR, LE VENDREDI 4 AOÛT 2017

1,30 \$ + TAXES = 1,50 \$



Arrivée à Montréal il y a 10 jours, Valery Clernite a traversé les trois Amériques dans l'espoir d'offrir une vie meilleure à sa fille.

Cent dix jours de traversée, onze pays et un espoir

Une Haïtienne et sa fillette arrivent à Montréal au bout d'un long et dangereux périple

SARAH R. CHAMPAGNE

Valery Clernite vient de terminer son assiette de riz « kole ak pwa », une recette haïtienne. Tant mieux, on parle mieux le ventre plein. Surtout quand c'est pour raconter un périple de trois mois et dix-huit jours, du Brésil jusqu'aux États-Unis.

Sa fillette de deux ans sur les genoux, elle déballe avec précision ce difficile — et coûteux — parcours à travers onze pays pour trouver une vie meilleure.

« À son âge, elle a déjà beaucoup voyagé. Mais elle est traumatisée, elle ne parle pas encore », confie M^{me} Clernite.

Il faut dire que, en plus des autobus et des voitures qui les ont menées sur ces milliers de kilomètres, elles ont marché des jours durant dans la jungle, laissant bagages derrière elles... et parfois dignité. « J'ai pris des branches, des feuilles pour la faire dormir par terre. Mes vêtements étaient déchirés, j'ai dormi dans une station. Je ne peux même pas en parler », dit la femme de 38 ans. Elle est logée depuis dix jours dans un hôtel de Montréal utilisé comme centre d'hébergement temporaire.

Pas de terre promise

Comme des milliers de Haïtiens, elle a débarqué d'abord au Brésil, qui s'annonçait en terre

promise. Depuis le séisme de 2010, le pays offrait des visas, sous différents régimes migratoires, aux ressortissants de cette île des Antilles. Une rare occasion convoitée de « laisser le pays pour se faire une économie », raconte Valery Clernite.

Elle y pose ses valises en 2013 et trouve rapidement du travail dans un restaurant de Balneario Camboriu, dans l'Etat de Santa Catarina, dans le sud du pays.

Après avoir accouché de Camila, elle perd son travail et déchantée vite. Mais pas question de retourner en Haïti : « Ce pays ne peut rien pour moi. »

VOIR PAGE A 10 : PÉRIPLÉ

Conduites d'eau en plomb : le temps fuit

À mi-chemin de son programme, Montréal n'a remplacé que 10 000 des 69 000 entrées problématiques

SOPHIE MANGADO

Andréanne Villeneuve a fait tester l'eau de sa propriété du Plateau le 28 juin 2017. Résultat : 39 microgrammes de plomb par litre d'eau. Ce taux très largement supérieur à la concentration maximale acceptable, selon Santé Canada (10 ug/l), inquiète cette mère d'un enfant en bas âge et enceinte d'un second.

Pourtant, lorsque cette pédiatre a renouvelé sa propriété en 2013, elle a fait changer la tuyauterie intérieure et une partie de la conduite extérieure. Mais voilà : elle ne savait pas qu'il restait toujours un bout de conduit en plomb, entre sa propriété et le réseau municipal, qui lui appartenait.

Lancé en 2007, un plan d'action de la Ville de Montréal (dont le coût total avoisine les 361,7 millions) prévoit de remplacer toutes les entrées de service en plomb (ESP) de son réseau d'ici 2026.

À mi-chemin de l'échéance, seules 10 000 sur 69 000 conduites d'eau ont été changées. Parmi les maisons ciblées, de 3000 à 5000 sont considérées comme urgentes et prioritaires. Ces maisons de type « après-guerre » affichent souvent une plus forte concentration de plomb dans l'eau. Environ 900 sont toujours alimentées par une ESP.

Michèle Prévost, titulaire de la Chaire industrielle CRSNG en eau potable de Polytechnique, se dit préoccupée par ces maisons-là, souhaitant que leur ESP « soit remplacée au plus vite ». Si elle estime que la Ville de Montréal « n'a pas erré » dans ses orientations relatives au

De 3000 à 5000 maisons sont considérées comme urgentes et prioritaires

VOIR PAGE A 10 : CONDUITES

AUJOURD'HUI



Sports › Coupe Rogers. Murray, Cilic et Sharapova se désistent. Page B 8

Actualités › Quelques arpents de lac. Le lac oublié du square Viger. Page A 5



Avis légaux..... A 4
Décès..... B 6
Météo..... B 7
Mots croisés..... B 7
Petites annonces..... B 6
Sudoku..... A 4

Quand le son remplace les yeux

Un aveugle américain se repère dans la ville à la façon des chauves-souris

Ils sont non-voyants, mais peuvent se repérer dans l'espace en claquant des doigts ou de la langue. Zoom sur un radar à échos ultraperformant, qui commence à être entraîné dès le plus jeune âge.

VIRGINIE NUSSBAUM

On le surnomme Batman. Aucun masque à oreilles pointues, aucune cape flottant au vent pour autant. Si Daniel Kish mérite ce sobriquet, c'est qu'il a de la chauve-souris bien plus que les accessoires hollywoodiens : le pouvoir de se repérer dans la nuit.

Une nuit noire dans laquelle l'Américain est plongé depuis toujours, ou presque : atteint d'une tumeur de la rétine alors qu'il n'a que 13 mois, on doit lui retirer ses deux yeux. Lui reste alors, pour



Avec son radar surdéveloppé, Daniel Kish peut voyager, se balader à vélo, se promener en pleine nature et même faire du VTT.

POPTech CC

VOIR PAGE A 10 : KISH

ACTUALITÉS

Élections: Coderre en avance, selon un sondage

Le maire Denis Coderre est au sommet des intentions de vote des Montréalais, d'après les résultats d'un sondage Léger commandé par Projet Montréal dont certaines données ont été rendues publiques jeudi. Plus précisément, 43% des résidents de la métropole comptent voter pour le parti Équipe Denis Coderre, contre 29% pour Projet Montréal. Quelque 14% voteraient pour un tiers parti. Le sondage révèle que davantage de Montréalais ont une mauvaise opinion d'Équipe Denis Coderre (37%) que de l'opposition officielle (12%), mais qu'une forte proportion de la population (40%) ne connaît tout simplement pas Projet Montréal. Le sondage a été mené du 14 au 19 juin derniers auprès de 2000 citoyens. Les élections municipales auront lieu le 5 novembre prochain.

La Devoir

Délit de fuite mortel sur l'autoroute 30

Boucherville — Le conducteur d'un poids lourd impliqué dans un délit de fuite mortel, survenu dans la nuit de mercredi à jeudi sur l'autoroute 30 en Montérégie, est recherché par la police. Selon la Sûreté du Québec (SQ), l'accident a eu lieu vers une heure du matin à la hauteur du kilomètre 67, à Brossard. Le camion aurait percuté par l'arrière le véhicule qui le précédait. Le conducteur aurait alors perdu le contrôle et son véhicule a terminé sa trajectoire en heurtant un lampadaire qui se trouvait en bordure de l'autoroute. L'un des quatre occupants, un homme de 21 ans, est décédé. Les trois autres auraient subi des blessures importantes, mais leur vie ne serait toutefois pas en danger. Le Service des enquêtes sur les crimes majeurs de la Sûreté du Québec demande l'aide du public afin de le trouver le conducteur du camion. Une image captée tout juste après l'impact a permis de déterminer que le camion et la remorque étaient blancs, mais ils ne semblaient pas arborer d'inscription. Le service de police a mentionné qu'il y aurait des bandes réfléchissantes sur les côtés de la remorque et que le camion pourrait avoir subi des dommages à l'avant.

La Presse canadienne

Un avion d'Air Canada forcé de faire demi-tour

Toronto — Le comportement agité d'un passager d'un vol d'Air Canada à destination de la Hongrie a forcé le retour de l'appareil à l'aéroport international Pearson de Toronto, au début de la nuit jeudi. La Police régionale de Peel a précisé qu'elle avait reçu un appel vers minuit et demi concernant un passager de 57 ans qui avait semé la pagaille à bord d'un appareil d'Air Canada en route vers Budapest. Selon l'agent Bancroft Wright, le passager a dû être maîtrisé par des membres de l'équipage après une dispute. Un agent de bord a d'ailleurs subi des blessures mineures lors de cet incident et a été soigné à l'aéroport. Air Canada précise que l'avion venait de survoler Montréal lorsque la décision a été prise de revenir à Toronto. Les voyageurs devaient prendre un autre vol jeudi, a-t-il précisé. John Svab, d'Hamilton, devait comparaître jeudi pour répondre à des accusations de menaces de mort, de voies de fait graves et d'atteinte à la sécurité d'un aéronef en vol.

La Presse canadienne

INCITATION AU SUICIDE

Un cas qui soulève des questions jusqu'au Canada

L'Américaine Michelle Carter, 20 ans, a été condamnée à deux ans et demi de prison, jeudi

MARIE-LISE ROUSSEAU

Le verdict tant attendu est tombé jeudi. Michelle Carter, cette Américaine de 20 ans coupable d'avoir incité son petit ami au suicide en 2014, a été condamnée à deux ans et demi de prison, dont quinze mois avec sursis. Ce cas singulier soulève des questions jusqu'au nord de la frontière, notamment en ce qui concerne la notion de responsabilité.

L'histoire a fait les manchettes aux États-Unis. Le 12 juillet 2014, Conrad Roy, 18 ans, a été retrouvé mort dans sa camionnette dans le stationnement d'un supermarché près d'une pompe qu'il a utilisée pour remplir son véhicule de monoxyde de carbone.

Pendant des semaines, Michelle Carter, alors âgée de 17 ans, avait envoyé des messages textes à son petit ami pour le convaincre d'en finir avec la vie. Mais c'est un coup de téléphone qui a fait basculer Conrad Roy alors qu'il avait déjà commencé à passer à l'acte.

Lors de la conversation, enregistrée et retransmise lors du procès devant le tribunal pour enfants de Taunton, dans le Massachusetts, Michelle Carter lui ordonne de retourner dans le véhicule, ce qu'il fait. Tandis que la communication se pour-

suit, elle l'entend commencer à tousser, se sentir mal, mais ne prévient personne, ni la police ni sa famille.

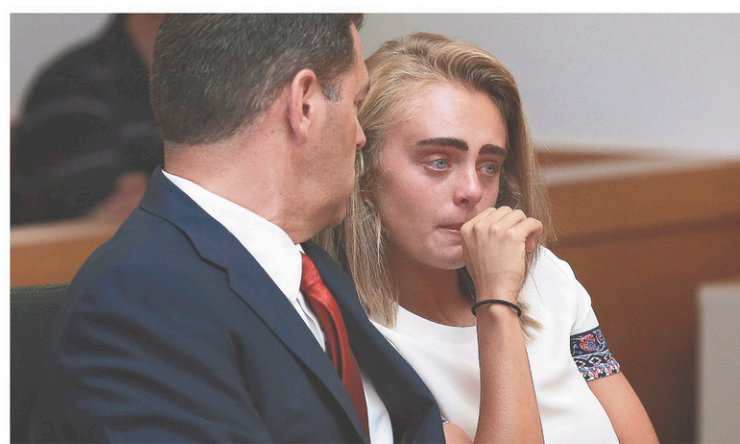
Rare au Canada

Au terme d'un procès de huit jours, Michelle Carter a été déclarée coupable d'homicide involontaire en vertu des lois du Massachusetts, où, contrairement à d'autres États américains, il n'y a pas de loi pénalisant l'encouragement au suicide.

Au Canada, une telle loi existe. En vertu de l'article 241 du Code criminel, quiconque encourage ou aide une personne à se donner la mort est passible d'un emprisonnement maximal de 14 ans, et ce, que le suicide soit commis ou non. Des exemptions s'appliquent au domaine médical. «Si la même histoire se produisait ici, ce serait un crime», confirme l'avocat-criminologiste Walid Hijazi.

Selon lui, les accusations pour incitation au suicide sont très rares au pays. «On n'en voit à peu près jamais», soutient-il. Le seul exemple qui vient à son esprit remonte à 1993 et concerne un pacte de suicide entre deux jeunes. «Un des deux a survécu et a été accusé d'aide au suicide», relate M. Hijazi.

Le directeur général de l'Association québécoise de pré-



MATT WEST ASSOCIATED PRESS

Aucun cas comparable à celui de Michelle Carter n'aurait été répertorié au Canada, selon Pierre Tudel.

vention du suicide (AQPS), Jérôme Gaudreault, en vient au même constat. Selon lui, l'intimidation et le harcèlement sur les réseaux sociaux sont beaucoup plus courants que l'incitation au suicide.

Ainsi, aucun cas comparable à celui de Michelle Carter n'a été répertorié au Canada. «Des cas comme celui-là, avec des échanges documentés par les traces laissées par les textos et les échanges sur les réseaux sociaux, on n'en connaît pas», affirme le professeur à la Faculté de droit de l'Université de Montréal Pierre Tudel.

Le fait que de plus en plus d'échanges ont lieu sur ces pla-

teformes pourrait toutefois augmenter la probabilité qu'une affaire semblable se produise ici, selon l'expert, qui est également chroniqueur au Devoir. «Ce jugement envoie le message que, lorsque des conversations de cette nature ont lieu dans des environnements électroniques où on laisse des traces, ça peut entraîner des accusations pour incitation au suicide.»

Responsabilité

La notion de responsabilité se trouve au cœur du débat de société qu'a suscité l'affaire Michelle Carter. D'un côté, on argue que la responsabilité du suicide repose entièrement sur

les épaules de celui qui le commet. «Il n'y a pas eu de geste spécifique posé par l'accusée, c'était essentiellement des paroles», souligne M. Trudel.

De l'autre, on peut établir un lien de cause à effet à la lumière des échanges entre la victime et l'accusée. «Tu seras enfin heureux au paradis. Fini la douleur. C'est correct d'avoir peur et c'est normal. Je veux dire, tu vas mourir», a notamment écrit Michelle Carter à Conrad Roy.

Jérôme Gaudreault se montre prudent. «C'est très grave d'inciter quelqu'un au suicide, avance-t-il, mais plusieurs facteurs vont pousser une personne à passer à l'acte.»

Le directeur général de l'AQPS s'interroge surtout sur l'état de santé mentale de l'accusée dans ce cas précis. «Est-ce qu'elle-même ne se trouvait pas dans une situation de détresse?»

Un expert psychiatre, cité par la défense, avait fait valoir que la prise de l'antidépresseur Prozac par la jeune femme l'avait «intoxiquée», provoquant chez elle des délirés mégalomanes l'incitant à influencer Conrad Roy. Mais le juge a estimé que ce témoignage ne suffisait pas à oblitérer «l'intentionnalité» du comportement de Michelle Carter.

Avec l'Agence France-Presse
La Devoir

Catastrophe aérienne évitée à San Francisco

Un avion d'Air Canada a survolé des appareils en attente de quelques mètres seulement

DAVID KOENIG

De nouvelles informations dévoilées par les autorités américaines montrent à quel point un avion d'Air Canada a frôlé la catastrophe lors de son atterrissage à San Francisco le soir du 7 juillet dernier.

L'équipage du vol 759 en provenance de Toronto avait alors pris une voie d'attente pour une piste d'atterrissage.

Ce n'est qu'au moment où l'aéronef était à 18 mètres du sol que le pilote s'est aperçu de son erreur, selon le Bureau de la sécurité des transports des États-Unis (NTSB). C'est à peine plus haut que les quatre appareils qui attendaient leur tour sur le tarmac.

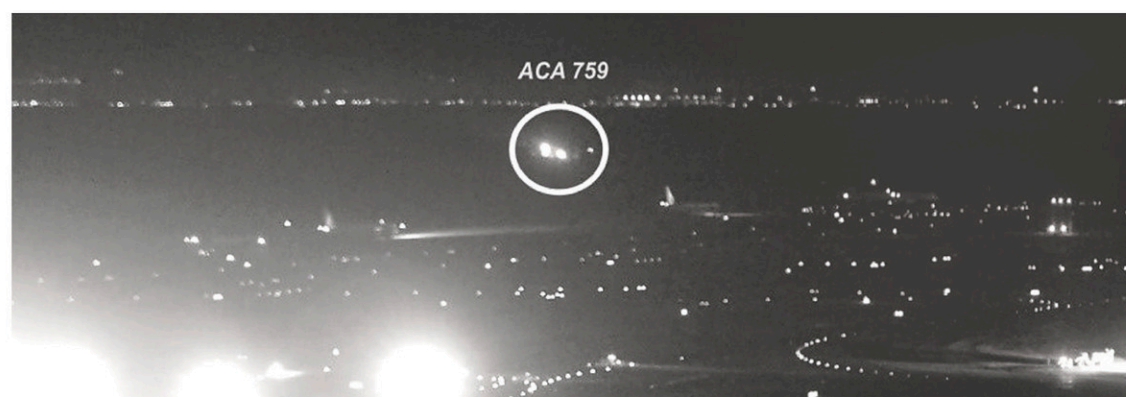
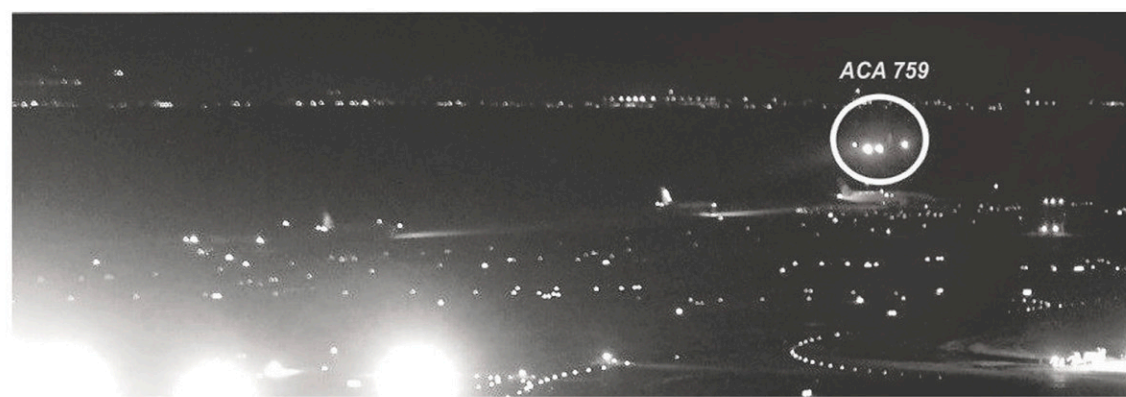
Voyant l'Airbus A320 d'Air Canada s'approcher dangereusement de son appareil, un pilote du transporteur américain United a averti la tour de contrôle, tandis que l'équipage de l'appareil de Philippine Airlines voisin a allumé ses lumières d'atterrissage en guise de signal d'urgence.

Les enquêteurs du NTSB n'ont pas encore déterminé la cause exacte de cet incident, qui aurait pu aisément devenir un des pires désastres de l'histoire de l'aviation. Mais «on est passé très près de la catastrophe», beaucoup trop près», a affirmé l'expert en sécurité aérienne et pilote à la retraite John Cox.

Le système de sécurité déjoué

Selon les premiers éléments d'enquête, le vol 759 était si loin de sa trajectoire attendue qu'il n'a pas déclenché le système radar censé prévenir de tels incidents.

À l'heure actuelle, ces systèmes de sécurité ne sont pas conçus pour détecter les avions s'approchant des voies d'attente de cette façon — un événement rare, surtout lorsqu'un pilote de ligne est aux commandes.



BUREAU DE LA SÉCURITÉ DES TRANSPORTS DES ÉTATS-UNIS

Quatre appareils attendaient leur tour sur la voie d'attente au moment de l'incident (première image), quand le vol AC759 les a frôlés (deuxième image) avant de reprendre de l'altitude (troisième image).

Ces systèmes seront bientôt modifiés, a confirmé un porte-parole de l'agence fédérale américaine de l'aviation (FAA), Ian Gregor.

Des vétérans aux commandes

De véritables vétérans des airs dirigeaient le vol 759 d'Air

Canada. Le pilote cumulait plus de 20 000 heures de vol; son copilote, plus de 10 000.

Ils ont confié au NTSB «ne pas avoir vu d'appareils sur la voie d'attente, mais avoir compris que quelque chose clochait».

Les enquêteurs n'ont pas pu avoir accès aux conversations à l'intérieur du cockpit lors de

l'incident — les boîtes noires n'enregistrent que les deux dernières heures de vol, et l'appareil s'est envolé vers Montréal dès le lendemain matin.

Air Canada n'a pas voulu commenter le dossier, citant l'enquête en cours.

Associated Press

SCANDALE VOLKSWAGEN

La ministre McKenna poursuivie en justice

Ottawa — Deux groupes environnementaux intentent une poursuite judiciaire contre la ministre de l'Environnement, Catherine McKenna, l'accusant de traîner les pieds dans la controverse entourant les moteurs diesel truqués du fabricant d'automobiles Volkswagen.

La société allemande avait reconnu en mars sa culpabilité aux États-Unis. Elle avait installé un logiciel sur certains de ses véhicules afin de faire croire que leurs émissions polluantes étaient inférieures à ce qu'elles étaient en réalité.

Dans des conditions normales, les émissions d'oxyde d'azote — qui nuisent à la santé humaine et contribuent au réchauffement climatique — des véhicules étaient 35 fois supérieures au seuil maximum permis par les autorités canadiennes. Environ 105 000 véhicules truqués ont été vendus au Canada.

Dans une déclaration écrite, M^{me} McKenna affirme que son ministère poursuit son enquête et prendra des mesures si cela s'avère nécessaire. L'enquête a commencé il y a près de deux ans et deux groupes — Environmental Defence et l'Association canadienne des médecins pour l'environnement — en ont assez d'attendre ses conclusions. Les deux organisations veulent contraindre la ministre à lancer une enquête conformément à la Loi sur la protection de l'environnement.

La Presse canadienne



Parentés atlantiques

Le Devoir ira humer cet été l'air de ces villes de France d'où sont partis les fondateurs de Ville-Marie et de la Nouvelle-France. Samedi, cap sur Brouage, sur les traces de Samuel de Champlain.

À LIRE DEMAIN
TEXTES ET PHOTOS
MONIQUE DURAND

POUR LE TEXTE
ET LE CONTEXTE
LE DEVOIR

ACTUALITÉS



STEPHAN SAVOIA ASSOCIATED PRESS

Selon le ministre fédéral des Pêches, Dominic LeBlanc, de 80 à 100 baleines noires se trouveraient actuellement dans le golfe du Saint-Laurent. Au moins 10 de celles-ci sont mortes depuis le début du mois de juin.

ENVIRONNEMENT

Ottawa veut protéger les baleines noires, mais sans nuire aux pêcheurs

AMÉLI PINEDA

À la suite du décès d'une dixième baleine noire cet été, des scientifiques prônent la création urgente d'aires de protection dans le golfe du Saint-Laurent. Ottawa ne semble toutefois pas envisager cette mesure, soucieux de ne pas nuire à l'industrie des pêches.

Le ministre fédéral des Pêches, Dominic LeBlanc, a fait le point sur la situation des baleines noires, touchées par une importante vague de mortalité. Selon M. LeBlanc, de 80 à 100 baleines noires se trouveraient actuellement dans le golfe du Saint-Laurent. Au moins 10 de celles-ci sont mortes depuis le début du mois de juin.

Même si les résultats des nécropsies seront connus qu'en septembre, le ministre LeBlanc a indiqué que tout porte à croire que la mort de ces grands mammifères a été causée par l'empêchement dans les équipements de pêche ou par des collisions avec les navires.

« Des informations préliminaires montrent que ces baleines ont été tuées lors de collisions avec des bateaux. Le trafic maritime est plus élevé dans le golfe du Saint-Laurent que dans la baie de Fundy, où on les retrouvait auparavant », a souligné M. LeBlanc.

Le 14 juillet dernier, dans un geste sans précédent, Ottawa avait imposé un moratoire temporaire sur la pêche au crabe des neiges dans une vaste zone du golfe du Saint-Laurent afin de protéger les baleines noires qui s'y concentrent.

Jeudi, le ministre LeBlanc a toutefois voulu se faire rassurant pour l'industrie des pêches. « Je pense que c'est inapproprié de croire que l'industrie des pêches est en péril, a-t-il précisé. On peut protéger les baleines, comme la loi nous oblige à le faire, tout en continuant les activités de pêche. »

M. LeBlanc a rappelé que les navigateurs avaient été invités à adopter des mesures volontaires, comme réduire leur vitesse à 10 nœuds

500

Population mondiale de baleines noires, considérées comme une espèce vulnérable

le long du chenal Laurentien dans les voies de trafic maritime entre les îles de la Madeleine et la péninsule gaspésienne. Les pêcheurs ont aussi été incités à limiter la quantité de gréments qu'ils laissent à l'eau.

Le ministère des Pêches a par ailleurs réduit la durée de la saison de la pêche au crabe et demandé aux pêcheurs de signaler la présence des baleines noires dans le golfe.

Pêches et Océans a toutefois suspendu les interventions pour libérer des baleines noires emprêtrées dans des engins de pêche pour une durée indéterminée à la suite du décès d'un sauveur lors d'une de ces opérations à la mi-juillet. Ottawa veut réviser les politiques d'intervention.

Mesures insuffisantes

Bien que saluées par les scientifiques, ces mesures ne sont pas, selon eux, suffisantes pour assurer la survie de cette espèce vulnérable, qui ne compte plus que 500 individus.

« Actuellement, Ottawa éteint le feu avec des mesures à court terme », croit Alain Branchaud, directeur général de la Société pour la nature et les parcs du Canada (SNAP).

« Les mesures annoncées font partie des mécanismes à mettre en place et on s'en réjouit. Ceci étant dit, on ne s'attaque pas au déclin de ces espèces. C'est une chose d'empêcher une collision avec un bateau, c'en est une autre d'offrir un environnement de qualité pour leur garantir la poursuite de leur cycle de vie », mentionne M. Branchaud.

Le ministre LeBlanc a assuré que son gouvernement fait tout en son pouvoir pour assurer le départ sécuritaire des baleines noires du golfe du Saint-Laurent cet automne et leur retour dans cet habitat l'an prochain. Il a rappelé qu'en vertu de la Loi sur les espèces en péril, le gouvernement canadien a la responsabilité de faire tout ce qu'il peut pour protéger les espèces menacées.

La Fondation Suzuki estime qu'Ottawa accuse un important retard dans ce dossier. « La situation est grave, c'est encore un décès de trop. Le fédéral a pris des engagements sur les zones de protection, c'est l'occasion de les respecter », dit Diego Creimer, porte-parole de la Fondation David Suzuki.

Les scientifiques préviennent également qu'il faut s'attendre à ce que le nombre de baleines noires augmente encore l'an prochain.

Avec les changements climatiques, ces baleines semblent avoir délaissé la baie de Fundy pour s'installer dans le golfe du Saint-Laurent, qui leur sert de « garde-manger ».

« Rien n'indique que leur présence soit temporaire. Au contraire, on ne s'attendait pas à en voir autant cette année, alors c'est important de cerner la zone qu'elles utilisent », souligne le fondateur de la Station de recherche sur les cétaqués des îles Mingan, Richard Sears.

Le ministre a survolé jeudi matin un secteur à l'est de l'île de Miscou, au large du Nouveau-Brunswick, et y a vu un groupe d'une quinzaine de baleines noires « dans cet habitat où la pêche commerciale est fermée ».

Par contre, il a aussi vu à son retour vers la côte de Miramichi des bouées — « probablement des cages de crabe ou de homard qui étaient perdues » en mer. Le ministre précise que des officiers de pêche ont été prévenus et qu'ils viendront enlever ces bouées attachées à des cages.

Avec La Presse canadienne
Le Devoir

Le Québec reçoit près de 150 demandeurs d'asile par jour

SARAH R. CHAMPAGNE

Le Québec reçoit environ 150 demandeurs d'asile par jour depuis les deux dernières semaines, selon la ministre québécoise de l'Immigration, Kathleen Weil.

Le nombre d'arrivées par jour a donc triplé par rapport à la période du 1^{er} au 19 juillet, quand 50 personnes par jour demandaient l'asile, a confirmé M^{me} Weil en conférence de presse jeudi matin.

Le gouvernement estime que le nombre total de demandes d'asile pour 2017 sera semblable à celui de 2008, quand le Québec en avait reçu environ 12 000.

Pour l'instant, l'on sait que 6505 demandes ont été déposées entre janvier et fin juin 2017, dont 3350 par des personnes interceptées par la Gendarmerie royale du Canada (GRC).

Depuis le début juillet jusqu'à jeudi, 3200 personnes supplémentaires seraient arrivées, si l'on calcule sommairement à partir des moyennes avancées par la ministre Weil.

« Cette cadence élevée exerce une pression importante sur nos ressources d'hébergement temporaire », a-t-elle reconnu, assurant avoir l'expertise nécessaire.

Une partie du Stade olympique est aménagée depuis mercredi pour recevoir jusqu'à 600 personnes. Une dizaine d'autres organismes ont également augmenté leur capacité d'accueil. À l'heure actuelle, 1575 demandeurs d'asile sont hébergés temporairement au Québec.



Kathleen Weil

Pression sur Ottawa

Les centres accueillent les demandeurs en attendant que ceux-ci trouvent du logement et aient accès à tous les autres services. Les demandes d'asile jugées recevables sont examinées par la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada (CISR), dans des délais. Ceux-ci devraient normalement être de 60 jours, mais ils s'allongent de plus en plus.

Le premier ministre Philippe Couillard a d'ailleurs pressé Justin Trudeau d'accélérer « au maximum » le traitement des dossiers des demandeurs d'asile. « Tant que le statut de ces réfugiés n'est pas décidé par le gouvernement fédéral, la grande majorité des dépenses sont à la charge du gouvernement du Québec », a expliqué M. Couillard jeudi matin.

C'est également Ottawa qui est responsable de l'Entente entre le Canada et les États-Unis sur les tiers pays sûrs. En vertu de cet accord, les réfugiés doivent présenter une demande d'asile dans le premier des deux pays où ils se trouvent. Un individu en provenance des États-Unis qui se présente à un poste frontalier pour revendiquer la protection du Canada en tant que réfugié sera refoulé immédiatement.

Or, cette entente ne s'applique pas à ceux qui franchissent la frontière de manière irrégulière. C'est l'une des raisons qui expliquent l'afflux sur le chemin Roxham depuis janvier, en plus des politiques migratoires et des menaces du président américain, Donald Trump.

Le Conseil canadien pour les réfugiés et Amnesty International ont cependant lancé une contestation judiciaire de cette entente le 5 juillet dernier, arguant que les demandeurs d'asile s'exposent à des violations de leurs droits fondamentaux aux États-Unis.

Le Devoir

Un homme dévoué à la prospérité du Québec

L'entourage de Jacques Daoust, décédé jeudi, salue la passion de l'ex-ministre pour le développement économique

MARIE-MICHÈLE SIOUI

Correspondante parlementaire à Québec

Le passage en politique de Jacques Daoust a été court et mouvementé, mais ce sont les qualités de gestionnaire et le sens de l'humour de l'ex-ministre libéral qui ont été salués, jeudi, à l'annonce de son décès.

L'homme de 69 ans s'est éteint au cours de la nuit, une semaine après avoir subi un accident vasculaire cérébral (AVC). « Il est mort vers 1h40. On était à son chevet », a confirmé son fils Sébastien.

Jacques Daoust laisse derrière lui sa conjointe, ses fils, Étienne et Sébastien, et ses deux petites-filles.

L'ex-député de Verdun était hospitalisé depuis la fin du mois de juillet en raison d'un AVC. « Ce qui est d'autant plus cruel, c'est qu'hier [mercredi] il a eu des premiers signes au niveau cognitif. Il n'était toujours pas capable de parler, mais il était capable de répondre à des commandes avec ses mains, de faire des signes avec ses pouces », s'est désolé son fils.

Une heure après avoir constaté ces progrès, la famille a cependant été convenue à son chevet, à l'Institut neurologique de Montréal. Jacques Daoust s'est éteint peu de temps après. « C'était un homme qui était extrêmement comique, qui aimait blaguer, et comme

grand-père encore plus », a raconté Sébastien Daoust au Devoir.

Passion et dévouement

De passage au Lac-Saint-Jean, le premier ministre Philippe Couillard a aussi rendu hommage à celui qu'il avait recruté, en mars 2014, afin qu'il forme, avec Carlos Leitão et Martin Coiteux, le « trio économique » du Parti libéral.

« Aujourd'hui, pensons à l'homme, pensons à sa famille, pensons au service public », a-t-il suggéré.

Jacques Daoust a été ministre de l'Économie du 23 avril 2014 au 28 janvier 2016, puis ministre des Transports jusqu'au 19 août 2016, date de sa démission comme député à la suite d'une controverse liée à la vente de l'entreprise Rona. « C'était une personne pour laquelle le développement des entreprises était extrêmement important. Il a travaillé dans le public pour faire progresser le Québec globalement », a souligné son fils Sébastien.

« Au cours des dernières années, c'est avec cœur, passion et dévouement qu'il a représenté les citoyens de Verdun et qu'il a été au service des Québécois », a aussi déclaré Philippe Couillard.

Une carrière saluée

Tant les anciens employeurs que les anciens collègues de Jacques Daoust ont salué son impli-

cation et sa carrière. Né à Verdun le 17 février 1948, le diplômé en administration des affaires a amorcé sa carrière au ministère de la Défense nationale, avant de passer chez SNC, à la Banque Nationale, puis à la Banque Laurentienne.

En 2006, il a été nommé à la tête d'Investissement Québec (IQ) par le gouvernement Charrest. Il a été démis de ses fonctions sept ans plus tard, à l'arrivée du gouvernement Marois.

Dans un communiqué, IQ a souligné l'apport de Jacques Daoust à la « prospérité » de « tous les Québécois ».

« Il avait constamment à cœur le développement économique du Québec », a souligné la société.

« Nous saluons sa contribution au développement de notre institution ainsi que sa participation indéniable au développement économique du Québec », a aussi déclaré François Desjardins, président et chef de la direction de la Banque Laurentienne.

Celle qui lui a succédé au ministère de l'Économie, Dominique Anglade, a salué le départ d'« un homme de convictions avec lequel [elle] a eu le plaisir de travailler ».

« C'est un choc. Jacques Daoust était un homme brillant. [...] Il va nous manquer », a aussi déclaré la ministre de l'Immigration, Kathleen Weil, en marge d'un point de presse avec sa collègue et ministre déléguée à la Santé publique, Lucie



Jacques Daoust

Charlebois. « C'était un homme très, très compétent, mais surtout, ce que je retiens de lui, c'est son sens de l'humour », a indiqué cette dernière.

Une vie politique mouvementée

En politique, Jacques Daoust a été impliqué dans des dossiers controversés et délicats. À l'Économie, il a accordé l'aide gouvernementale d'un milliard de dollars américains à Bombardier, en vertu d'un montage financier qui a été vivement critiqué par l'opposition. Aux Transports, il a piloté l'épineux dossier du transporteur Uber, qui a mené à l'adoption du projet de loi sur l'industrie du taxi et à la négociation des termes d'un projet-pilote avec l'entreprise technologique de transport.

Ce sont cependant les débats entourant la vente du quincaillier Rona à l'entreprise américaine Lowe's qui auront eu raison de sa carrière politique.

En contradiction avec sa version des faits, des médias et la vérificatrice générale du Québec ont rapporté que Jacques Daoust avait été mis au courant de la vente des 11 millions d'actions que détenait IQ dans Rona à Lowe's. Le ministre a alors perdu la confiance de Philippe Couillard et a été contraint de démissionner, bien qu'il ait toujours maintenu qu'il n'avait rien à se reprocher.

Le Devoir

AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES

Avis public

Régie des alcools, des courses et des jeux

Avis de demandes relatives à un permis ou à une licence

Toute personne, société ou association au sens du Code civil peut, dans les **treize jours** de la publication du présent avis, s'opposer à une demande relative au permis ou à la licence ci-après mentionnée en transmettant à la Régie des alcools, des courses et des jeux un écrit sous affirmation solennelle faisant état de ses motifs ou intervenir en faveur de la demande, s'il y a eu opposition, dans les **quarante-cinq jours** de la publication du présent avis.

Cette opposition ou intervention doit être accompagnée d'une preuve attestant de son envoi au demandeur par tout moyen permettant d'établir son expédition et être adressée à la Régie des alcools, des courses et des jeux, 1, rue Notre-Dame Est, bureau 9.01, Montréal (Québec) H2Y 1B6.

NOM ET ADRESSE DU DEMANDEUR	NATURE DE LA DEMANDE	ENDROIT D'EXPLOITATION
Broue-Alliance inc. (1172376817) A/s : M. Antoine Goloso 3838, boulevard Leman Laval (Québec) H7E 1A1	dossier : 55-30-1934	Demande de permis d'entrepôt (bière) aux fins de l'agent 2480, rue Senkus Montréal (Lasalle) (Québec) H8N 2X9



Avis public

Régie des alcools, des courses et des jeux

Avis de demandes relatives à un permis ou à une licence

Toute personne, société ou association au sens du Code civil peut, dans les **treize jours** de la publication du présent avis, s'opposer à une demande relative au permis ou à la licence ci-après mentionnée en transmettant à la Régie des alcools, des courses et des jeux un écrit sous affirmation solennelle faisant état de ses motifs ou intervenir en faveur de la demande, s'il y a eu opposition, dans les **quarante-cinq jours** de la publication du présent avis.

Cette opposition ou intervention doit être accompagnée d'une preuve attestant de son envoi au demandeur par tout moyen permettant d'établir son expédition et être adressée à la Régie des alcools, des courses et des jeux, 1, rue Notre-Dame Est, bureau 9.01, Montréal (Québec) H2Y 1B6.

NOM ET ADRESSE DU DEMANDEUR	NATURE DE LA DEMANDE	ENDROIT D'EXPLOITATION	NOM ET ADRESSE DU DEMANDEUR	NATURE DE LA DEMANDE	ENDROIT D'EXPLOITATION
Restaurant Ebenezzer Inc. RESTAURANT EBENEZER 4713, boul. Lavoisier Montréal (Québec) H1B 3E9	1 Restaurant pour vendre	4713, boul. Lavoisier Montréal (Québec) H1B 3E9	9359-2426 Québec Inc. LES PRODUCTIONS LE MINISTÈRE 4521, boul. Saint-Laurent Montréal (Québec) H2T 1R2	1 Bar avec spectacles sans nudité	4521, boul. Saint-Laurent Montréal (Québec) H2T 1R2
9272-8500 Québec inc. RESTO BAR NICKELS DORVAL 352, avenue Dorval, local 464 & 470 Dorval (Québec) H9S 3H8	1 Restaurant pour vendre 2 Bars dont 1 sur terrasse	352, avenue Dorval, local 464 & 470 Dorval (Québec) H9S 3H8	CERVANTES ENCINIA Dorian Karine LA TEQUILERA MTL 1175-A, rue Crescent Montréal (Québec) H3G 2B1	Changement de catégorie de 2 Restaurants dont 1 avec autorisation de danse et spectacles sans nudité et 1 sur terrasse à 2 Bars dont 1 avec autorisation de danse et spectacles sans nudité	1175-A, rue Crescent Montréal (Québec) H3G 2B1
Légion Royale Canadienne succ. 4 VERDUN LÉGIION ROYALE CANADIENNE SUCC. 4, VERDUN 5971, rue de Verdun Montréal (Québec) H4H 1M6	Changement permanent d'exploitation d'exploitation du 5969 rue de Verdun, Montréal au 5971 rue de Verdun, Montréal de 1 Club existant	5971, rue de Verdun Montréal (Québec) H4H 1M6	9292-6898 Québec Inc. CUISINE AUNTDAL 6381, boul. Roi-René Montréal (Québec) H1K 3G4	2 Bars dont 1 sur terrasse 1 Restaurant pour vendre avec autorisation de danse et spectacles sans nudité (suite à une cession)	6381, boul. Roi-René Montréal (Québec) H1K 3G4
GIASSON Antoine À VENIR 2112, rue Amherst Montréal (Québec) H2L 3L8	1 Bar	2112, rue Amherst Montréal (Québec) H2L 3L8	9362-7222 Québec Inc. LOUP-GAROU (BAR-TERRASSE) 1738, rue Saint-Denis Montréal (Québec) H2X 3K6	1 Bar avec autorisation de danse 3 Bars sur terrasse (suite à une cession)	1738, rue Saint-Denis Montréal (Québec) H2X 3K6
9344-9205 Québec Inc. PIRI PIRI CÔTE-DES-NEIGES 5480, chemin de la Côte-des-Neiges Montréal (Québec) H3T 1Y5	Permis additionnel 1 Restaurant pour vendre sur domaine public	5480, chemin de la Côte-des-Neiges Montréal (Québec) H3T 1Y5	9362-0516 Québec Inc. RESTAURANT TANDOORI MAHAL 1263, rue Bélanger Montréal (Québec) H2S 1J1	Changement de catégorie de 1 Restaurant pour servir à 1 Restaurant pour vendre (suite à une cession)	1263, rue Bélanger Montréal (Québec) H2S 1J1
9349-3591 Québec Inc. RESTAURANT KOKORO SUSHI & TAPAS 1150, rue Sauvé Ouest Montréal (Québec) H4N 2W2	Permis additionnel 1 Restaurant pour vendre sur terrasse	1150, rue Sauvé Montréal (Québec) H4N 2W2	9254-0103 Québec Inc. BAR DISCOTHÈQUE UNITY III 1171, rue Sainte-Catherine Est Montréal (Québec) H2L 3G8	1171, rue Sainte-Catherine Est Montréal (Québec) H2L 3G8	



Appel d'offres public

Réseau de transport métropolitain **Appel d'offres public**
Construction
Contrat de travaux de base building
Numéro de l'appel d'offres : 1001518

Les documents et conditions de l'appel d'offres sont disponibles exclusivement via le site du Système électronique d'appel d'offres : www.seao.ca, à partir du **mercredi 2 août 2017**.

Dépôt des soumissions : Pour être validement reçue, toute soumission doit être déposée au siège du Réseau de transport métropolitain, situé au 700, rue de La Gauchetière Ouest, 26^{ème} étage, Montréal (Québec) H3B 5M2. **AU PLUS TARD LE VENDREDI 18 août 2017 À 14H30.** Une ouverture publique des soumissions reçues suivra au même lieu.

Le Réseau ne s'engage à accepter aucune des soumissions reçues.

Mounir Baty
Directeur exécutif – Approvisionnement et gestion immobilière

Appel d'offres public

Réseau de transport métropolitain **Appel d'offres public**
Biens et services
Contrat de services environnementaux sur les différents sites du RTM
Numéro de l'appel d'offres : 1001465

Les documents et conditions de l'appel d'offres sont disponibles exclusivement via le site du Système électronique d'appel d'offres : www.seao.ca, à partir du **mercredi 2 août 2017**.

Dépôt des soumissions : Pour être validement reçue, toute soumission doit être déposée au siège du Réseau de transport métropolitain, situé au 700, rue de La Gauchetière Ouest, 26^{ème} étage, Montréal (Québec) H3B 5M2. **AU PLUS TARD LE VENDREDI 18 août 2017 À 10H00.** Une ouverture publique des soumissions reçues suivra au même lieu.

Le Réseau ne s'engage à accepter aucune des soumissions reçues.

Mounir Baty
Directeur exécutif – Approvisionnement et gestion immobilière

Appel d'offres public

Réseau de transport métropolitain **Appel d'offres public**
Service professionnel
Développement créatif de la marque du réseau de transport métropolitain, de son environnement graphique et de ses plateformes de communication
Numéro de l'appel d'offres : 1001511

Les documents et conditions de l'appel d'offres sont disponibles exclusivement via le site du Système électronique d'appel d'offres : www.seao.ca, à partir du **mercredi 2 août 2017**.

Dépôt des soumissions : Pour être validement reçue, toute soumission doit être déposée au siège du Réseau de transport métropolitain, situé au 700, rue de La Gauchetière Ouest, 26^{ème} étage, Montréal (Québec) H3B 5M2. **AU PLUS TARD LE LUNDI 21 août 2017 À 10H00.** Une ouverture publique des soumissions reçues suivra au même lieu.

Le Réseau ne s'engage à accepter aucune des soumissions reçues.

Mounir Baty
Directeur exécutif – Approvisionnement et gestion immobilière

AVIS PUBLIC

Corporation des propriétaires immobiliers du Québec inc. 750, boul. Marcel-Laurin, bureau 131 Montréal, QC H4M 2M4

La Corporation des propriétaires immobiliers du Québec inc. porte à l'attention du public, qu'à titre d'agent de renseignements personnels, elle recueille et détient des données de nature personnelle ou financière sur des individus. Elle communique à ses clients des rapports de crédit au sujet du caractère, de la réputation et de la solvabilité de ces individus.

À la présentation d'un document justifiant de votre identité, il vous est possible de savoir si nous détenons un dossier sur vous et, le cas échéant, de le consulter gratuitement dans nos bureaux. Des frais raisonnables peuvent être exigés pour la transcription, la reproduction ou la transmission des renseignements qui y sont contenus.

Il vous est aussi possible, par demande écrite, de faire corriger dans votre dossier des renseignements inexacts, incomplets ou équivoques ou de les faire supprimer s'il s'avérait que leur collecte n'était pas autorisée en vertu de la loi.

Pour prendre un rendez-vous ou envoyer une demande de rectification, contactez :

M. André Lemay
Corporation des propriétaires immobiliers du Québec inc.
750, boul. Marcel-Laurin, bureau 131
Montréal, QC H4M 2M4
Téléphone : 514 748-1921
ou sans frais au 1 800 548-1921

AVIS PUBLIC

Élie-Bizard Sainte-Geneviève **Montréal**

PROMULGATION
RÈGLEMENTS NUMÉRO 0817-001; 0817-004; 0817-005
AVIS est par les présentes donné que le Conseil d'arrondissement a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le lundi 3 avril 2017, les règlements suivants :

RÈGLEMENT NUMÉRO 0817-001
RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 1 525 000\$ POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DE PARCS

RÈGLEMENT NUMÉRO 0817-004
RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 75 000\$ POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX PRÉVUS AU PROGRAMME D'APAISEMENT DE LA CIRCULATION

RÈGLEMENT NUMÉRO 0817-005
RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 627 000\$ POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE RÉFECTION ROUTIÈRE

Ces règlements peuvent être consultés au bureau du secrétaire d'arrondissement, situé au 350, montée de l'Église à L'Île-Bizard, aux heures normales d'ouverture des bureaux.

Ils entrent en vigueur le jour de leur publication, conformément à la Loi.

DONNÉ à Montréal, Arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, ce 4^e jour du mois d'août 2017
Edwige Noza
Secrétaire d'arrondissement substitut

HEURES DE TOMBÉE

Avis légaux et appels d'offres

Les réservations doivent être faites avant 15 h pour publication deux (2) jours plus tard.

Publications du **lundi** : Réservations avant **11 h le vendredi**
Publications du **mardi** : Réservations avant **15 h le vendredi**

POUR NOUS JOINDRE
avisdev@ledevoir.com

Tél. : 514-985-3344 // Fax : 514-985-3340

www.ledevoir.com/services-et-annonces/avis-publics
www.ledevoir.com/services-et-annonces/appels-d-offres

Appel d'offres

Montréal

Direction générale adjointe – Services institutionnels
Service de l'approvisionnement
Appel d'offres : 17-16250

Acquisition d'équipements de télécommunication (Transport/MPLS) avec formations et billets de support

L'ouverture des soumissions prévue pour le 7 août 2017 est reportée au 28 août 2017 à 10 h 30 dans les locaux du Service du greffe de l'hôtel de ville.

Fait à Montréal, le 4 août 2017
Le greffier de la Ville,
Yves Saindon, avocat

Les petits frères des Pauvres
La famille des personnes âgées seules
Pour donner
1.866.627.8653

La suite des avis se trouve en page B 8

AVIS PUBLIC DE NOTIFICATION

(articles 136 et 137 C.P.C.)
AVIS est donné à YANIC CÔTÉ de vous présenter au greffe de la Cour du Québec du district de Montréal situé au 1, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec afin de recevoir la **Demande introductive d'instance, liste de pièces à produire P-1 à P-6** qui a été laissée à votre attention et qui porte le numéro de cause 500-22-238455-179.

Vous devez répondre à cette demande dans le délai indiqué dans l'avis d'assignation qui l'accompagne, sans quoi un jugement par défaut pourra être rendu contre vous et vous pourriez devoir payer les frais de justice.

Le présent avis est publié à la demande de Sabrina Desjardins, huissière de justice, qui a tenté sans succès de vous signifier **Demande introductive d'instance, avis d'assignation, liste de pièces à produire P-1 à P-6**. Il ne sera pas publié à nouveau, à moins que les circonstances ne l'exigent.

Montréal, le 31 juillet 2017
Marcelle Lévesque
Huissière de justice

Avis public de notification

(articles 136 et 137 C.P.C.)
AVIS est donné à Philippe Haath de vous présenter au greffe de la Cour Supérieure du district de Montréal situé au 1, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec afin de recevoir la **Demande introductive d'instance en autorisation de vente de gré à gré d'un immeuble appartenant à la succession et Avis de la demande** qui y a été laissée à votre attention dans le numéro de cause 500-14-000233-882.

Prenez avis que la Demande sera présentée pour décision le 24 août 2017 à 9h en salle 2.16 du Palais de justice de Montréal.

Le présent avis est publié à la demande de Gianna Aquilino, huissier, qui a tenté sans succès de vous signifier le présent document.

Il ne sera pas publié à nouveau, à moins que les circonstances ne l'exigent.
Montréal, le 2 août 2017
Lucie Meunier, Huissier

Avis public de notification

(articles 136 et 137 C.P.C.)
AVIS est donné à Suzanne D'Amboise de vous présenter au greffe de la Cour Supérieure du district de Terrebonne situé au 25, rue de Montigny Ouest, Saint-Jérôme, Québec dans les 30 jours afin de recevoir la **Demande en délaissement** pour les fins de prise en paiement et l'**Avis d'assignation** qui y a été laissée à votre attention dans le numéro de cause 700-17-014431-174.

Vous devez répondre à cette demande dans le délai indiqué dans l'**Avis d'assignation** qui l'accompagne, sans quoi un jugement par défaut pourra être rendu contre vous et vous pourriez devoir payer les frais de justice.

Le présent avis est publié à la demande d'Hugo Doucet, huissier, qui a tenté sans succès de vous signifier le présent document.

Il ne sera pas publié à nouveau, à moins que les circonstances ne l'exigent.
Montréal, le 2 août 2017
Daniel Dagenais, Huissier



Faites les premiers pas vers une vie meilleure. PORTAGE Pour vous à domicile.

Avis public

Villieray Saint-Michel Parc-Extension **Montréal**

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE
SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO PP17-14012 INTITULÉ :

« Accorder, par résolution, la demande d'autorisation pour la démolition du bâtiment existant et la construction d'un bâtiment résidentiel de 3 étages et de 10 logements sur la propriété située aux 7519-7521, rue Boyer en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003). »

1. Objet du règlement et demande d'approbation référendaire
À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 13 juillet 2017, le conseil d'arrondissement de Villieray-Saint-Michel-Parc-Extension a adopté, lors de sa séance extraordinaire du 27 juillet 2017, le second projet de résolution numéro PP17-14012, lequel est intitulé tel que ci-dessus.

L'objet du présent projet est d'adopter une résolution à l'effet de permettre la démolition du bâtiment situé aux 7519-7521, rue Boyer et la construction sur ce site d'un bâtiment résidentiel de 3 étages et de moins de 12 mètres de hauteur, comptant 10 logements, à certaines conditions, en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003). Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

Ce projet déroge aux dispositions des articles 22, 25, 119, 576 à 586, 590 et 602 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283).

Ce second projet de résolution contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées de la zone visée et des zones contiguës afin qu'une résolution qui les contient soient soumises à leur approbation conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités. Ainsi, une demande relative à ces dispositions peut provenir de la zone visée 0300 et de ses zones contiguës 0273, 0287, 0293, 0298, 0308, 0309, 0323, 0391, 0404.

Une telle demande vise à ce que ces dispositions soient soumises à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone à laquelle elles s'appliquent et de celle de toute zone contiguë d'où provient une demande valide à son égard.

2. Description du territoire
La zone ainsi touchée est la zone et ses zones contiguës. Le territoire visé par le présent avis est montré ci-dessous :



3. Conditions de validité d'une demande
Pour être valide, toute demande doit :

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
- être reçue au bureau de la secrétaire d'arrondissement dans les 8 jours du présent avis, soit au plus tard le **14 août 2017 à 16 h 30**;
- être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

4. Conditions pour être une personne intéressée à signer une demande
4.1 Toute personne qui n'est frappée d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes le **27 juillet 2017** :

- être domiciliée dans la zone d'où peut provenir une demande;
- être domiciliée depuis au moins six mois au Québec; ou

4.2 Tout propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes le **27 juillet 2017** :

- être propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un établissement d'entreprise situé dans la zone d'où peut provenir une demande depuis au moins douze mois ; ou

4.3 Tout copropriétaire indivis d'un immeuble ou occupant d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes le **27 juillet 2017** :

- être copropriétaire indivis d'un immeuble ou occupant d'un établissement d'entreprise situé dans la zone d'où peut provenir une demande depuis au moins douze mois;
- être désignée, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou occupants depuis au moins douze mois comme celui qui a le droit de signer la demande en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire, le cas échéant. Cette procuration doit être produite avant ou en même temps que la demande.

Dans le cas d'une personne physique, il faut qu'elle soit majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

Dans le cas d'une personne morale, il faut :

- avoir désigné parmi ses membres, administrateurs ou employés, par résolution, une personne qui, le **27 juillet 2017** est majeure, de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle et n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue à la loi;
- avoir produit avant ou en même temps que la demande, une résolution désignant la personne autorisée à signer la demande et être inscrite sur la liste référendaire, le cas échéant.

Sauf dans le cas d'une personne désignée à titre de représentant d'une personne morale, nul ne peut être considéré comme personne intéressée à plus d'un titre conformément à l'article 531 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

5. Absence de demandes
La disposition du second projet de résolution numéro **PP17-14012** qui n'aura fait l'objet d'aucune demande valide pourra être incluse dans une résolution qui n'aura pas à être approuvée par les personnes habiles à voter.

6. Consultation du projet
Le second projet de résolution numéro **PP17-14012** ainsi que l'illustration du secteur concerné du territoire de l'arrondissement de Villieray-Saint-Michel-Parc-Extension, peuvent être consultés au bureau de la secrétaire d'arrondissement situé au 405, avenue Ogilvy, bureau 200, Montréal, aux heures habituelles d'ouverture.

Fait à Montréal le 4 août 2017
La secrétaire d'arrondissement,
Danielle Lamarre Trignac, avocate, M.A.

AVIS À TOUS NOS ANNONCEURS

Veuillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée. En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

Sudoku

par Fabien Savary

6	1	4	2		
3			1		4
2	8	7	3		
				4	7
3	8	6	1		9
4					1
7			8		5
	1		9		
2	8	5		7	

Niveau de difficulté : FACILE 3670

Placez un chiffre de 1 à 9 dans chaque case vide. Chaque ligne, chaque colonne et chaque boîte 3x3 délimitée par un trait plus épais doivent contenir tous les chiffres de 1 à 9. Chaque chiffre apparaît donc une seule fois dans une ligne, dans une colonne et dans une boîte 3x3.

Solution du dernier numéro

7	2	1	8	6	9	4	3	5
8	6	5	1	3	4	2	9	7
9	4	3	2	5	7	1	8	6
6	1	7	5	2	3	9	4	8
3	5	4	9	7	8	6	1	2
2	9	8	6	4	1	5	7	3
1	3	6	7	9	2	8	5	4
4	8	2	3	1	5	7	6	9
5	7	9	4	8	6	3	2	1

ACTUALITÉS

MONTRÉAL

Rosemont choisit les « sas » pour protéger ses piétons

JÉRÔME DELGADO

Des cercles et des demi-cercles rouges, jaunes, bleus et blancs sont apparus au pied de quelques trottoirs de la rue Beaubien. C'est la nouvelle intervention de l'artiste Roadsworth. C'est également le nouveau plan de sécurité routière de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie.

Les dessins du graffiteur autrefois honni par les autorités ont une fonction de « sas pour piétons », soit des aires d'attente à même la chaussée. Ils ont été commandés par l'administration du maire de l'arrondissement, François William Croteau, qui ne souhaitait pas « une peinture banale, mais quelque chose qui met de la couleur et de la gaieté dans l'espace urbain ».

Réalisés pour « moins de 25 000 \$ », ces sas visent à réduire les risques d'accident dans des zones aux prises avec des « conflits d'usage ». Rappelons que, selon la Société de l'assurance automobile du Québec, le nombre de piétons tués par un véhicule a augmenté de 40% en 2016.

Pour l'Élu de Projet Montréal, qui dit s'être inspiré d'aménagements similaires à New York, cette pratique d'urbanisme tactique permet de modifier les comportements rapidement et de manière peu coûteuse.

« On envoie le message, expliquait jeudi M. Croteau, près de la station de métro Beaubien, que la priorité est aux piétons, à ceux qui vivent dans le quartier et non à ceux qui transitent en voiture. [Les sas] permettent une meilleure cohabitation, [sans placer] les différents usagers en guerre. »

Quatre secteurs de la rue Beaubien ont été désignés, à l'angle des rues Saint-Vallier, de Chateaubriand, Saint-Hubert et Saint-André. Ces premiers sas sont temporaires, perçus comme des bancs d'essai. Dans deux ans, selon leur efficacité, ils pourraient devenir permanents, mais aussi se multiplier.

Un plan B

Dans Rosemont-La Petite-Patrie, on ne cherche peut-être pas à entrer en guerre. L'apparition des sas cache cependant une bataille dans l'arène politique.

La Ville de Montréal a refusé en 2016, deux fois plutôt qu'une, un projet de promenade urbaine baptisée Espace Beaubien. De la station de métro à l'avenue Christophe-Colomb, l'arrondissement voulait élargir les trottoirs, installer des saillies, aménager deux places publiques, dont une en hommage à Beau Dommage, ainsi qu'intégrer des œuvres d'art public.

Les sas sont le plan B de l'arrondissement, plan par lequel le maire Croteau dit avoir « fait preuve de créativité pour contourner les refus ».

Tout élargissement de trottoir, y compris les saillies, a été suspendu dans la rue Beaubien, notamment pour garder la possibilité d'y ramener des voies réservées pour autobus.

« L'arrondissement oublie dans ses projets le ralentissement des autobus. À la Ville de Montréal, on considère que la mobilité des citoyens qui choisissent le transport collectif est aussi importante », estime Marc-André Gadoury, conseiller à la Ville et porte-parole en matière de vélo dans l'administration Coderre.

Pour François Croteau, il est impossible d'aménager des voies réservées, et même cyclables, dans ce secteur trop restreint.

« On aurait élargi le trottoir, dit-il, là où le passage des piétons est le plus problématique. Certains marchent dans la rue parce qu'il y a densité. »

Marc-André Gadoury rappelle que la Ville de Montréal a priorisé la réfection de la rue Saint-Hubert, un projet maître de 25 millions devant démarrer à l'automne et qui devrait se terminer en 2019. Le cas de la rue Beaubien viendra après.

M. Croteau affirme pourtant que l'Espace Beaubien aurait été inauguré avant le chantier de la Plaza Saint-Hubert.

Une mésentente autour de la transformation en place publique d'un terrain occupé par Stationnement Montréal, à l'angle de la rue Boyer, est à l'origine du second refus reçu par l'arrondissement.

La future place avait été choisie comme legs dans Rosemont-La Petite-Patrie du 375^e anniversaire. Malgré différentes étapes franchies, dont le lancement en mai 2016 d'un concours d'art public, un vote en novembre du comité exécutif de la Ville a désigné un nouveau projet du 375^e, ailleurs dans le quartier.

La perte d'espaces de stationnement, notamment devant la perspective du chantier de la Plaza Saint-Hubert, aurait nui au dossier.

« On avait pourtant déterminé des espaces de stationnement qui compensaient à 100% ceux perdus », affirme M. Croteau, qui précise qu'il a reçu l'appui de la Société de développement commercial (SDC).

À la SDC Plaza Saint-Hubert, on n'a pas voulu faire de commentaires, pour ne pas s'insérer dans un débat à quelques mois des élections.

En remplacement de l'Espace Beaubien, l'arrondissement s'est donc contenté de quelques dessins de Roadsworth. Selon M. Croteau, il fallait agir rapidement dans l'optique de la « vision zéro », la stratégie du maire Coderre pour éliminer les décès liés à la circulation.

Le Devoir

« On envoie le message que la priorité est aux piétons, à ceux qui vivent dans le quartier et non à ceux qui transitent en voiture »

François William Croteau, maire de Rosemont-La Petite-Patrie



ARRONDISSEMENT DE ROSEMONT-LA PETITE-PATRIE
Un sas pour piétons, soit une aire d'attente à même la chaussée, au coin des rues Beaubien et Saint-Vallier



ARCHIVES DE LA VILLE DE MONTRÉAL

Le square Viger, visible ci-dessus au centre de l'image, face à la gare Viger, est devenu le premier grand et beau parc de Montréal.

QUELQUES ARPENTS DE LACS

Le lac oublié du square Viger

Tout l'été, *Le Devoir* navigue en eau douce et propose des portraits de lacs emblématiques du Québec. Aujourd'hui: un lac disparu, autrefois situé là où se trouve le square Viger, à Montréal.

JEAN-FRANÇOIS NADEAU

À la toute fin du XVIII^e siècle, les marchands de Montréal s'impatientent. Va-t-on finir par démolir les fortifications de la vieille ville qui entravent son expansion? En attendant, tout près des fortifications, malgré le développement rapide de faubourgs, on est encore en pleine campagne, avec des rivières, des étangs, des arbres géants.

Dans ses souvenirs de jeunesse colligés par l'historien Georges Aubin, Lactance Papineau, le fils du tribun Louis-Joseph Papineau, se rappelle à plusieurs occasions ce Montréal en pleine expansion. Plusieurs des grands terrains qui bordent encore la vieille ville appartiennent à sa famille, installée près de la chapelle Notre-Dame-du-Bon-Secours. On y apprend à quel point Louis-Joseph Papineau compte dans le développement de Montréal.

« Outre ces parterres de la rue Bonsecours, écrit Lactance Papineau, cher père avait un grand jardin et verger sur la rue Saint-Denis, occupant tout l'espace entre les rues Lagachetière et Dorchester, et se prolongeant en arrière, presque à la rue Sanguiet. » Il faut s'imaginer les abeilles butinant dans des champs d'arbres fruitiers là où se trouvent aujourd'hui notamment des bâtiments de l'Université du Québec à Montréal.

« Lon m'y menait une ou deux fois la semaine; et j'ai souvenir qu'à mi-descente de la rue Notre-Dame à celle du Champ-de-Mars nous passions sous la poterne d'une des portes de la ville qui tombait en ruines et plus d'à moitié détruite. Aussitôt la rue Craig passée, nous traversions sur un pont en bois la petite rivière bourbeuse qui sortait des marais qu'a comblés la place Viger et que mon père m'a dit être un lac poissonneux dans son enfance, où il allait avec ses compagnons tuer à



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Dans les années 1970, le square a été entièrement recomposé en béton.

l'automne les canards sauvages qui s'y baignaient. » Imaginez-les le temps où l'on allait gaiement chasser le canard là où se trouve aujourd'hui une des artères qui conduisent aux voies rapides? Les rivières de Montréal ont été enfouies. Les anciens lacs devenus marais ont fini par être comblés.

Cette rivière qui alimentait un lac au pied de la rue Saint-Denis « coulait ensuite au milieu de la rue Craig jusqu'à la rue Saint-Antoine et s'allait jeter dans celle qui venait des tanneries des Roland [aujourd'hui Saint-Henri] et, réunies, elles traversaient les jardins du collège Saint-Sulpice et des Sœurs Grises, et débouchaient dans le fleuve à la Pointe-à-Callière. » Tout cela est aujourd'hui disparu. Mais, précise le fils Papineau, « longtemps ces petites rivières ou ruisseaux, qui en été se couvraient de juncs, de sagittaires, de nénuphars, servaient d'égouts publics à la ville, et portaient des ponts en bois aux intersections des rues. » On continua très longtemps de s'en servir comme égout coulant jusqu'au fleuve, mais en les installant dans des tunnels souterrains.

Une place publique

Qu'est-il advenu du petit lac du bout de la rue Saint-Denis dont parlait Louis-Joseph Papi-

neau à son fils? En 1818, il n'existe déjà plus qu'à l'état de marais. La famille de Denis Benjamin Viger et Louis-Joseph Papineau, qui en possèdent les abords, s'entend avec l'inspecteur des chemins de la Ville pour qu'autour de la rue Saint-Denis, secteur connu alors sous le nom de faubourg Saint-Louis, on puisse développer une nouvelle place publique.

Louis-Joseph Papineau et ses amis font une donation à cet effet à « Messieurs les juges de paix de la Cité de Montréal » en date du 3 novembre 1818. Un plan pour établir en ces lieux un nouveau marché public capable de répondre aux besoins grandissants des faubourgs a été établi à la fin de l'année précédente.

Sur cette place Viger, on va remblayer et construire un marché aux animaux. Les bêtes sont bientôt mises à l'abri dans un bâtiment de bois. On y vendra aussi du foin, un marché commercial important tout au loin du XIX^e siècle, en plein cœur de Montréal.

Dès 1853, le marché Viger entraîne des discussions sur sa vocation. Plusieurs souhaitent y installer un jardin public. On

veut rendre ce « beau carré », selon l'expression des rapports de l'époque, accessible à tous. A cette fin, il faut voir à retirer les animaux pour les disperser dans d'autres espaces.

En 1855, on trouve un nouveau rapport sur l'usage de cet espace autrefois occupé par l'eau. On y lit que « l'existence d'un marché aux animaux sur la place Viger est incompatible avec l'état amélioré de la Place ». De nouveaux bâtiments ont poussé tout autour. Et le voisinage avec les animaux n'est pas apprécié. Sans compter qu'au départ même l'espace avait été cédé, insiste le rapport, pour créer une place vouée aux humains. Il faudra attendre encore quelques années avant que la place soit entièrement réservée aux humains.

Le square Viger finira par être le premier grand et beau parc de la ville. Dans les années 1970, l'espace va être entièrement recomposé en béton à la suite de la construction du tunnel Ville-Marie. Le lac où chassait Louis-Joseph Papineau a depuis longtemps été oublié.

Le Devoir

LOTTO QUÉBEC Résultats des tirages du : 2017-08-02

649	14	33	37	45
	38	41	42	compl.

Consultez les résultats du Super tirage du Lotto 6/49 à loto-quebec.com, avec l'application mobile ou chez votre détaillant.

Extra 8959461

Ce soir, **23 MILLIONS \$** (approx.)

En cas de départ entre cette liste et la liste officielle de Loto-Québec, celle dernière a priorité.

Congédié?

Voyez

François Gendron
avocat
LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514-845-5545

ÉCONOMIE



ALEX BRANDON ASSOCIATED PRESS

Le *Washington Post* a obtenu la transcription d'une conversation téléphonique entre Donald Trump et Enrique Peña Nieto datant du mois de janvier.

ALENA

Donald Trump a vanté le Canada dans un appel au président Nieto

ALEXANDER PANETTA à Washington

La transcription d'une conversation téléphonique que le président américain aurait eue avec son homologue mexicain en janvier contient des commentaires positifs sur le commerce avec le Canada.

Le *Washington Post* a obtenu cette transcription d'une conversation téléphonique entre Donald Trump et Enrique Peña Nieto au moment où le président américain s'installait à la Maison-Blanche.

Les relations commerciales des États-Unis avec le Mexique étaient à ce moment au plus mal, alors que M. Trump proposait de construire un mur entre les deux pays — et d'en refiler la facture aux Mexicains. Le président Peña Nieto avait même annulé sa visite officielle de courtoisie à Washington.

Lors de cette conversation, le président des États-Unis a rappelé que la construction du mur, payé par les Mexicains, était une promesse électorale qu'il voulait tenir. Le président Peña Nieto a tenté de ramener M. Trump à de meilleurs sentiments et à des discussions plus positives, en invitant le président américain à renégocier avec ses deux partenaires l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA).

Selon la transcription obtenue par le *Washington Post*, M. Trump rétorque alors que le problème ne vient pas du Canada, avec qui les relations commerciales sont justes — il ne veut même pas en discuter avec son voisin du Nord, dit-il.

«Ne vous en faites pas avec le Canada, n'y pensez même pas. C'est un dossier distinct, ils sont très bien, et nous entretenons des relations très justes avec le

«Ne vous en faites pas avec le Canada, n'y pensez même pas. C'est un dossier distinct, ils sont très bien, et nous entretenons des relations très justes avec le Canada.»

Canada. Beaucoup plus équilibrées et équitables. On n'a pas besoin de s'en faire avec le Canada — on n'y pense même pas, d'ailleurs.»

Cet état d'esprit du président Trump à l'aube de son mandat à la Maison-Blanche était toujours présent quelques jours plus tard, lorsque le premier ministre Justin Trudeau s'est rendu à Washington. Depuis ce temps, le ton adopté par M. Trump pour parler du Canada a évolué en montagnes russes, au

gré des auditoires. Il a ainsi soutenu devant des agriculteurs du Wisconsin, en avril, que le Canada avait été un partenaire «injuste» dans le secteur des produits laitiers.

La renégociation de l'ALENA devrait s'amorcer le mercredi 16 août à Washington. Les négociateurs américains arriveront à la table avec une liste d'objectifs qui reprend les revendications traditionnelles des États-Unis en matière de commerce avec le Canada — quelque part entre les extrêmes de la rhétorique en dents de scie adoptée par le président Trump.

Les Américains souhaitent depuis longtemps un accès accru aux secteurs du lait, du vin, des télécommunications et des institutions financières, un resserrement des règles entourant les brevets pharmaceutiques et une réduction des taxes à l'importation sur le commerce en ligne, notamment. Le gouvernement Trump aimerait aussi discuter des règles sur les pièces d'auto et sur le mécanisme de règlement des litiges commerciaux entre les partenaires.

La Presse canadienne

MARCHÉS BOURSISERS

TORONTO		New York		PÉTROLE	
S&P TSX		S&P 500		49,03	
15 191,96	▼ -73,67 -0,5%	2472,16	▼ -5,41 -0,2%	-0,56 \$US	-1,1%
				OR	1274,40
				-4,00 \$US	-0,3%
				DOLLAR CANADIEN	79,50
				-0,12 \$US	-0,2%
				1 \$US = 1,2578	
				66,99	
				-0,17 EURO	
				1 EURO = 1,4928	

Titre	Symbole	Fermature	Variation (\$)	Variation (%)	Volume (000)
-------	---------	-----------	----------------	---------------	--------------

LES INDICES DE LA BOURSE DE TORONTO

S&P TSX	SPTT15191.96	-73.67	-0.48	171141
S&P TX20	TX20 611.08	-7.87	-1.27	55976
S&P TX60	TX60 896.47	-3.42	-0.38	77312
S&P TX60 Cap.	TX6C 991.31	-3.78	-0.38	77312
Cons. de base	TTC5 527.63	-1.66	-0.31	4067
Cons. discrét.	TTC6 192.54	-0.75	-0.39	6427
Énergie	TTEN 175.38	-2.12	-1.19	45884
Finance	TTF5 284.71	-1.15	-0.40	19494
Aurifère	TTGD 194.85	-0.21	-0.11	55202
Santé	THHC 66.80	-1.63	-2.38	2767
Tech. de l'info	TTTK 61.73	-0.39	-0.63	4150
Industrie	TTIN 216.59	-1.11	-0.51	17654
Matériaux	TMTT 232.27	-0.55	-0.24	49492
Immobilier	TTRE 290.63	0.80	0.28	5043
Télécoms	TTTS 167.38	-0.57	-0.34	2496
Sev. collect.	TTUT 249.51	-0.60	-0.24	3975
Métaux/minerals	TXBM 113.33	-1.00	-0.87	69537

TSX CROISSANCE

TSX Venture	JX 766.50	-2.80	-0.36	44622
-------------	-----------	-------	-------	-------

ENTREPRISES DE CONSOMMATION DISCRÉTIONNAIRE

Alim. Couche-Tard	ATD.B 58.97	-0.25	-0.42	644
Canadian-Tire	CTC.A 141.81	-0.62	-0.44	272
Cogeco	CCA 86.44	-1.67	-1.90	89
Corus	CJR.B 13.80	-0.13	-0.93	257
Groupe TVA	TVA.B 3.30	-0.12	-3.51	5
Jean Coutu	PJC.A 21.26	0.17	0.81	378
Loblav	L 67.96	-0.43	-0.63	606
Magna	MG 59.15	-0.29	-0.49	849
Metro	MRU 42.55	0.04	0.09	610
Quebecor	QBR.B 42.96	-0.19	-0.44	73
Uni Select	UNS 29.03	-0.13	-0.45	41
Saputo	SAP 43.69	-0.59	-1.33	529
Shaw	SJR.B 27.57	-0.33	-1.18	909
Dollarama	DOL 120.52	-0.79	-0.65	213
Restaurant Brands	QSR 76.29	1.32	1.76	591
Transat A.T.	TRZ 7.80	0.05	0.65	171
Yellow Media	Y 6.23	-0.08	-1.27	17

ÉNERGIE

Cameco	CCO 12.71	-0.18	-1.40	660
Canadian Natural	CNQ 39.90	1.31	3.39	3593
Hydro One	H 22.49	-0.06	-0.27	370
Enbridge	ENB 52.47	-0.05	-0.10	1509
EnCana	ECA 11.83	-0.50	-4.06	4953
Enerplus	ERF 10.90	-0.35	-3.11	1884
Pengrowth Energy	PGF 0.87	-0.04	-4.40	1288
Pétrolière Impériale	IMO 36.47	-0.33	-0.90	790
Suncor Energy	SU 41.19	0.04	0.10	2397
Cenovus Energy	CVE 10.13	-0.13	-1.27	2959
TransCanada	TRP 64.37	-0.31	-0.48	1574
Valencor	VNR 21.31	-0.36	-1.66	67

FINANCIÈRES

B. CIBC	CM 108.29	-0.04	-0.04	844
B. de Montréal	BM 94.72	-0.41	-0.43	921
B. Laurentienne	LB 54.67	-0.15	-0.27	108
B. Nationale	NA 56.05	-0.32	-0.57	617
B. Royale	RY 93.96	-0.16	-0.17	1162
B. Scotia	BNS 78.00	-0.18	-0.23	1203
B. TD	TD 64.02	-0.45	-0.70	2973
Brookfield Asset	BAM.A 48.46	-0.24	-0.49	763
Cominar Real	CUF.UN 13.02	-0.07	-0.53	350
Corp. Fin. Power	PWF 33.86	-0.16	-0.47	162
Fin. Manuvie	MFC 25.70	-0.21	-0.81	2063
Fin. Sun Life	SLF 48.11	-0.07	-0.15	882
Great-West Lifeco	GWO 35.55	0.04	0.11	246
Industrielle All.	IAG 55.99	-0.48	-0.85	186
Power Corporation	POW 30.48	-0.15	-0.49	473
TMX	X 65.41	-1.66	-2.48	95

INDUSTRIELLES

Air Canada	AC 21.50	0.62	2.97	3282
Bombardier	BBD.B 2.57	-0.10	-3.75	6844
CAE	CAE 21.46	-0.10	-0.46	1111
Canadien Pacifique	CP 196.07	-1.92	-0.97	518
Chemin de fer CN	CNR 100.19	-0.79	-0.78	1078
SNC-Lavalin	SNC 53.78	-1.49	-2.70	572
Transcontinental	TCLA 24.06	-0.57	-2.31	75
TFI International	TFII 29.19	-0.45	-1.52	186

ENTREPRISES DE MATÉRIAUX

Agrium	AGU 126.75	1.56	1.25	175
Barrick Gold	ABX 21.47	-0.07	-0.32	2459
Goldcorp	G 16.09	-0.22	-1.35	2213
Kinross Gold	K 5.45	0.25	4.81	5053
Mines Agnico-Eagle	AEM 57.35	-0.45	-0.78	591
Potash	POT 22.61	0.26	1.16	1133
Teck Resources	TECK.B 27.25	-0.36	-1.30	2726

SERVICES PUBLICS

Fortis	FTS 45.83	-0.42	-0.91	789
TransAlta	TA 8.14	0.05	0.62	212

TECHNOLOGIE

BlackBerry	BB 11.85	-0.08	-0.67	929
CGI	GIB.A 64.82	0.56	0.87	476

TÉLÉCOMMUNICATIONS

BCE	BCE 58.76	-0.65	-1.09	1168
Manitoba Telecom	MBT 39.53	0.00	0.00	0
Rogers	RCL.B 64.98	0.27	0.42	583
Telus	T 45.75	-0.18	-0.39	745

FONDS NÉGOCIÉS EN BOURSE

iShares DEX	XBB 31.06	0.08	0.26	27
iShares MSCI	XEM 30.78	-0.18	-0.58	1
iShares MSCI EMU	XEU 23.31	-0.01	-0.04	19
iShares S&P 500	XSP 28.16	-0.05	-0.18	100
iShares S&P/TSX	XIC 24.09	-0.12	-0.50	97

LES PLUS ACTIFS DE LA BOURSE DE TORONTO

KINROSS GOLD CORP	K 5.45	0.25	4.81	5053
SEVEN GENERATIONS	VII 16.90	-3.61	-17.60	5040
ENCANA CORP	ECA 11.83	-0.50	-4.06	4953
LUNDMIN MINING CORP	LUN 8.83	-0.04	-0.45	4753
HB NYMEX CL BULL	HOU 6.05	-0.15	-2.42	4366
iShares S&P TSX 60	XIU 22.58	-0.09	-0.40	3637
CANADIAN NATURAL	CNQ 39.90	1.31	3.39	3593
AIR CANADA	AC 21.50	0.62	2.97	3282
TORONTO DOMINION	TD 64.02	-0.45	-0.70	2973
CENOVUS ENERGY INC	CVE 10.13	-0.13	-1.27	2959

LES GAGNANTS EN %

ALTUS GROUP LTD	AIF 31.06	4.70	17.83	452
ALAMOS GOLD CL A	AGI 9.66	0.87	9.90	1660
RUSSELL METALS INC	RUS 27.10	2.28	9.19	833
LABRADOR IRON ORE	LIF 17.99	1.40	8.44	663
SPIN MASTER CORP	TOY 48.06	2.24	4.89	182
KINROSS GOLD CORP	K 5.45	0.25	4.81	5053
COTT CORP	BCB 20.06	0.70	3.62	599
FINNING INTL LTD	FTT 25.56	0.84	3.40	529
CANADIAN NATURAL	CNQ 39.90	1.31	3.39	3593
GREAT CANADIAN	GC 25.43	0.75	3.04	227

LES PERDANTS EN %

SIERRA WIRELESS	SW 29.38	-7.57	-20.49	589
FRESHII INC	FRII 8.10	-2.00	-19.80	444
SEVEN GENERATIONS	VII 16.90	-3.61	-17.60	5040
CANACCORD GENUITY	CF 5.41	-1.07	-16.51	753
SLEEP COUNTRY	ZZZ 35.63	-3.66	-9.32	425
ALARIS ROYALTY	AD 20.58	-1.72	-7.71	472
VALEANT	VRX 19.43	-1.19	-5.77	1469
APHRIA INC	APH 5.94	-0.36	-5.71	1603
KELT EXPLORATIONS	KEL 6.33	-0.37	-5.52	667
NA ENERGY PARTNERS	NOA 5.02	-0.28	-5.28	266

LES GAGNANTS EN \$

ALTUS GROUP LTD	AIF 31.06	4.70	17.83	452
RUSSELL METALS INC	RUS 27.10	2.28	9.19	833
SPIN MASTER CORP	TOY 48.06	2.24	4.89	182
AGRIUM INC	AGU 126.75	1.56	1.25	175
LABRADOR IRON ORE	LIF 17.99	1.40	8.44	663
RESTAURANT BRANDS	QSR 76.29	1.32	1.76	591
CANADIAN NATURAL	CNQ 39.90	1.31	3.39	3593
ALAMOS GOLD CL A	AGI 9.66	0.87	9.90	1660
FINNING INTL LTD	FTT 25.56	0.84	3.40	529
GREAT CANADIAN	GC 25.43	0.75	3.04	227

LES PERDANTS EN \$

SIERRA WIRELESS	SW 29.38	-7.57	-20.49	589
SLEEP COUNTRY	ZZZ 35.63	-3.66	-9.32	425
SEVEN GENERATIONS	VII 16.90	-3.61	-17.60	5040
NORBORD INC	OSB 41.62	-2.08	-4.76	544
FRESHII INC	FRII 8.10	-2.00	-19.80	444
CANADIAN PACIFIC	CP 196.07	-1.92	-0.97	518
ALARIS ROYALTY	AD 20.58	-1.72	-7.71	472
SNC-LAVALIN GROUP	SNC 53.78	-1.49	-2.70	572
SHOPIFY INC	SHOP 122.28	-1.44	-1.16	409
VERMILION ENERGY	VET 39.68	-1.37	-3.34	418

Consultez toutes les cotes boursières sur www.decisionplus.com

INDICES QUÉBÉCOIS		Indice	Fermature	var. pts	var. %
IQ30	2564,98	-14,30	-0,55		
IQ120	2579,57	-13,37	-0,52		

SNC-Lavalin revoit ses projections à la hausse

JEAN PHILIPPE ANGERS

La firme d'ingénieurs SNC-Lavalin revoit ses projections à la hausse pour l'exercice 2017, afin de tenir compte de l'acquisition de la firme britannique WS Atkins, conclue au début de juillet au coût de 3,6 milliards.

Cette transaction — la plus importante de l'histoire de l'entreprise québécoise — lui donne notamment l'occasion de réaliser une importante percée en Europe, une région qui ne représentait que 5,3% de son chiffre d'affaires l'an dernier.

En vertu des nouvelles perspectives, SNC-Lavalin s'attend maintenant à un profit ajusté provenant des activités d'infrastructures et de construction d'entre 2 et 2,20 \$ par action. Les prévisions précédentes s'établissaient entre 1,70 et 2 \$.

Le Groupe SNC-Lavalin a annoncé jeudi un bénéfice net de 136,4 millions, soit 91 ¢ par action, pour le deuxième trimestre, comparativement à celui de 88,5 millions, ou 59 ¢ par action, réalisé à la même période un an plus tôt. Ce résultat comprend un gain net après impôt de 101,5 millions, ou 67 ¢ par action, provenant de la cession de l'immeuble du siège social de SNC-Lavalin à Montréal et d'un terrain adjacent.

Le bénéfice ajusté s'est établi à 64,2 millions, ou 43 ¢ par action, au deuxième trimestre de 2017, en baisse par rapport à celui de 71,4 millions, ou 48 ¢ par action, lors du deuxième trimestre de 2016. Les revenus totaux provenant des activités d'infrastructures et de construc-

Cascades construit une usine au New Jersey

Kingsey Falls — Cascades a annoncé jeudi un investissement de 80 millions \$US dans la construction d'une nouvelle usine d'emballage carton-caisse qui sera située à Piscataway, dans le New Jersey. Cette usine, qui créera 120 emplois, fabriquera des emballages de carton ondulé. Lorsque tous les équipements seront installés, sa capacité de production annuelle totale sera de 2,4 milliards de pieds carrés. À terme, cela représente un accroissement du taux d'intégration d'environ 5%.

La Presse canadienne

Recul du bénéfice de l'Industrielle Alliance

Pour le deuxième trimestre terminé le 30 juin 2017, l'Ind

ÉCONOMIE

Les banques centrales ont semé les germes de la prochaine crise

GÉRARD BÉRUBÉ

Avec le maintien des taux d'intérêt trop bas trop longtemps, les banquiers centraux ont probablement préparé la prochaine crise financière.

Dans une petite étude spéciale de quatre pages, Krishen Rangasamy, économiste principal chez Banque Nationale Marchés financiers, jette un regard plutôt critique sur ces neuf années de stimulation monétaire exceptionnelle. Cet assouplissement extraordinaire visait à sortir l'économie mondiale des effets de la crise financière et de la Grande Récession qui a suivi, et à éviter que l'économie ne s'enlise dans la déflation. Aujourd'hui, avec cette inflation toujours faible et les gains salariaux anémiques, l'économiste constate les limites des banquiers centraux dans la maîtrise des grands paramètres servant à baliser leur politique monétaire.

«Le fait que l'inflation se soit maintenue si longtemps sous leur objectif met en question la capacité même des banques centrales de mesurer l'inflation et, a fortiori, de la maîtriser.» L'ana-

lyste va toutefois reconnaître que cette incapacité concerne aussi les économistes en général. Cette approche approximative s'explique notamment par une difficulté à appréhender le PIB potentiel et à estimer le taux de chômage dit à inflation stationnaire. «Cela explique pourquoi le taux d'inflation [cible] demeure difficile à atteindre dans des pays tels que les États-Unis, même si le taux de chômage y est au plus bas depuis plus de 15 ans.»

Krishen Rangasamy, économiste principal chez Banque Nationale Marchés financiers

lyste va toutefois reconnaître que cette incapacité concerne aussi les économistes en général.

Cette approche approximative s'explique notamment par une difficulté à appréhender le PIB potentiel et à estimer le taux de chômage dit à inflation stationnaire. «Cela explique pourquoi le taux d'inflation [cible] demeure difficile à atteindre dans des pays tels que les États-Unis, même si le taux de chômage y est au plus bas depuis plus de 15 ans.»

L'économiste y voit également une explication à la faiblesse persistante de la croissance des salaires. «Une telle diminution des anticipations d'inflation peut avoir enclenché un cercle vicieux en rognant le pouvoir de négociation des travailleurs et les salaires, et en maintenant les coûts de production et donc l'inflation sous le boisseau», écrit-il.

Il observe également le repli sur soi des gouvernements travaillant à redresser les finances publiques plutôt qu'à appliquer des mesures de stimulation budgétaire, laissant tout le travail à la politique monétaire. «Les politiques monétaires et budgétaires sont déphasées et s'annulent mutuellement, plafonnant du coup la croissance de l'inflation.»

Trop de liquidités

Krishen Rangasamy de conclure qu'en injectant trop de liquidités trop longtemps, en maintenant des taux d'intérêt trop bas trop longtemps, «les banquiers centraux ont probablement semé les germes de la prochaine crise financière. Le crédit bon marché a fait monter les prix

des actifs tels que les obligations, les actions et les maisons au cours de la dernière décennie, déclenchant l'alarme d'un krach futur.»

Déjà l'an dernier, devant tous ces rendements des emprunts d'État tombant sous zéro, des analystes concluaient à l'échec de l'expérience des taux négatifs.

Dans une étude publiée en septembre dernier, le cabinet spécialisé Addenda Capital se demandait «si la politique monétaire, étant donné son faible impact sur la croissance économique malgré le degré d'interventions sans précédent, est l'instrument approprié». D'autant qu'«on constate une appréciation marquée des prix de plusieurs actifs financiers gonflés par l'abondante liquidité malgré la faiblesse économique. Étant donné le vieillissement de la population et le ralentissement sinon l'épuisement des gains de productivité, l'acharnement monétaire semble vain. Pire encore, le prix des actifs financiers augmente de façon dangereusement rapide relativement au rythme de la croissance économique sous-jacente.»

Le Devoir

BCE affiche un bénéfice en baisse

Le géant des télécommunications BCE a vu son bénéfice net glisser de 2,3% au deuxième trimestre par rapport à l'an dernier, même si ses revenus ont été gonflés par l'acquisition de Manitoba Telecom Services (MTS), plus tôt cette année.

La société montréalaise a ainsi affiché un bénéfice de 762 millions, soit 84¢ par action, au cours du trimestre clos le 30 juin. Au cours de la même période l'an dernier, elle avait engrangé un profit comparable de 778 millions, soit 89¢ par action. Les revenus tirés de l'exploitation ont grimpé près de 5,7 milliards pour le trimestre clos le 30 juin, comparativement à un chiffre d'affaires de 5,34 milliards au même trimestre un an plus tôt. Cette croissance de 6,7% des revenus s'expliquait par des hausses dans le secteur des services sans fil, ainsi que par l'acquisition de MTS, conclue en mars.

En outre, BCE a attribué le recul de ses bénéfices à une hausse de la dotation aux amortissements, à de plus fortes charges d'intérêt et à une baisse des autres revenus. Sur une base ajustée, la société a engrangé un bénéfice de 792 millions, soit 88¢ par action, en baisse par rapport à celui de 824 millions, ou 94¢ par action, de l'an dernier.

Au cours du trimestre, BCE a accueilli un total net de 88 611 nouveaux abonnés à ses services sans fil postpayés — qui sont les plus lucratifs pour les fournisseurs de services cellulaires. Cela représentait une hausse de 8,8% par rapport au nombre d'abonnés à la fin du même trimestre l'an dernier. Le nombre net d'abonnés aux services prépayés a quant à lui reculé de 21 695.

Les revenus des services sans fil de Bell ont atteint 1,96 milliard au plus récent trimestre, une progression de 12,9% par rapport à ceux de 1,74 milliard de l'an dernier. Les revenus des activités de Bell Média ont pour leur part avancé de 2,2%, à 796 millions, grâce à l'augmentation des revenus publicitaires et des frais d'abonnements. La hausse des revenus publicitaires était essentiellement le fait des activités d'affichage extérieur d'Astral Affichage, ainsi que des produits des chaînes anglophones de services spécialisés dans le divertissement et ceux des propriétés numériques, a expliqué BCE. Les revenus des marchés de la télévision et de la radio ont continué à trahir la faiblesse persistante de ces secteurs.

«Les efforts déployés de manière constante et disciplinée dans tous les secteurs opérationnels de Bell ont donné lieu à une solide rentabilité dans le sans-fil, à une croissance positive du bénéfice avant impôts, intérêts et amortissements ajusté dans le sur-fil et à un excellent profil financier dans le secteur média au premier semestre», a estimé dans un communiqué le chef de la direction financière de BCE, Glen LeBlanc.

«Nous sommes sur la bonne voie pour atteindre les objectifs de l'orientation financière 2017», tels que présentés à la fin d'avril pour tenir compte de l'acquisition de MTS.

La Presse canadienne



PAUL CHIASSON LA PRESSE CANADIENNE
George Cope, président et p.-d.g. de BCE

762 millions

Bénéfice de la société de communications BCE



DARREN CALABRESE LA PRESSE CANADIENNE

Les ventes de maisons s'effondrent de 40% à Toronto

Toronto — Les ventes de maisons se sont effondrées de 40,4% en juillet à Toronto, comparativement à juillet 2016, a annoncé jeudi l'agence immobilière de la Ville. Le plongeon a été alimenté par le déclin des ventes de maisons individuelles dans la ville de Toronto et en banlieue. L'agence immobilière ajoute que le prix des maisons torontoises était en hausse de 18% sur un an, selon le service MLS, mais en déclin de 4,6% depuis le mois de juin. Le gouvernement de l'Ontario est intervenu plus tôt cette année pour freiner le marché immobilier. Le prix des maisons est en recul depuis avril, quand la province a mis en place une dizaine de mesures — notamment une taxe de 15% pour les étrangers qui achètent une propriété — pour refroidir le marché immobilier de la région métropolitaine de Toronto. L'agence immobilière explique toutefois que les acheteurs étrangers sont minoritaires et que le déclin est plutôt attribuable à des acheteurs potentiels qui ont choisi d'attendre pour étudier l'évolution de la situation.

La Presse canadienne

Le nouveau patron de Home Capital veut une bonne culture d'entreprise

Toronto — Le nouveau patron de Home Capital Group a dit vouloir s'assurer que le prêteur hypothécaire, qui a failli s'écrouler cette année, a la bonne culture d'entreprise pour assurer son avenir.

À sa première journée dans ses nouvelles fonctions, Yousry Bissada a affirmé que, même si l'équipe de direction de base du prêteur alternatif était solide, il y avait encore beaucoup à faire pour revigorer ses activités. «Nous avons encore beaucoup de travail devant nous, mais ce sera un différent genre de défi», a estimé M. Bissada jeudi, lors d'une conférence téléphonique pour discuter des résultats financiers du plus récent trimestre de l'entreprise. «Nous nous trouvons dans une position où nous pouvons nous tourner vers l'avenir et prendre de nouvelles

décisions au sujet du genre de société que nous voulons être.»

Home Capital a eu des sueurs froides, plus tôt cette année, après que la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (CMVO) l'eut accusé d'avoir manqué à ses obligations de divulgation dans un scandale lié à des demandes de prêt falsifiées remontant jusqu'en 2014. Cette nouvelle a fait plonger l'action de Home Capital, et la situation a empiré lorsque ses déposants ont retiré leurs billes de leurs comptes d'épargne, une source de financement essentielle du prêteur hypothécaire alternatif, ce qui a entraîné une crise de liquidités.

La situation a forcé le prêteur hypothécaire à obtenir une coûteuse marge de crédit auprès du régime de retraite des travailleurs de la santé de l'Ontario. Il a en outre reçu de

nouveaux dépôts depuis qu'il a obtenu un vote de confiance du célèbre investisseur milliardaire Warren Buffett, dont la firme Berkshire Hathaway s'est engagée à investir jusqu'à 400 millions dans Home Capital. L'entreprise a aussi conclu un règlement avec la CMVO et a embauché M. Bissada, un dirigeant d'expérience du secteur hypothécaire.

Home Capital a dévoilé, tard mercredi, une perte de 111,1 millions, soit 1,73\$ par action, pour son plus récent trimestre, comparativement à un bénéfice de 66,3 millions, ou 99¢ par action, pour la même période un an plus tôt. Le résultat pour le trimestre clos le 30 juin comprenait des coûts de 233,7 millions liés à la crise et d'autres éléments non récurrents.

La Presse canadienne

Résolu fait bien malgré les mesures punitives

JEAN PHILIPPE ANGERS

En dépit des mesures punitives imposées sur les exportations canadiennes de bois d'œuvre, Produits forestiers Résolu a fait état d'une amélioration de son bénéfice d'exploitation et des volumes expédiés dans le secteur des produits du bois au deuxième trimestre.

Résolu a aussi dit s'attendre à des résultats satisfaisants du côté du bois de sciage pour les deux prochains trimestres, étant donné la tendance à la hausse des mises en chantier aux États-Unis.

Le président et chef de la direction, Richard Garneau, a indiqué jeudi, lors d'un entretien, que les sept scieries qui avaient récemment fait l'objet de réduction des heures de travail étaient revenues à la normale et qu'il y avait suffisamment de billes de bois pour alimenter toutes les scieries. Il a dit croire que l'entreprise serait en mesure d'exploiter les scieries avec ses effectifs habituels dans les troisième et quatrième trimestres.

M. Garneau a dit avoir peu d'informations sur les négociations entre le Canada et les États-Unis sur le bois d'œuvre, estimant qu'il est normal que le gouvernement fédéral attende d'avoir une entente de principe avant de consulter plus largement les acteurs comme Résolu. Le dirigeant a dit croire qu'Ottawa avait un dossier solide pour un accès sans restrictions du Québec et de l'Ontario au marché américain. Il s'appuie ainsi sur le régime forestier du Québec — un «miroir de celui de plusieurs États américains» avec ses mises aux enchères, selon lui — et sur la décision favorable d'un comité de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) sur les subventions en Ontario.

Tout de même, M. Garneau a affirmé qu'il y avait encore des points d'interrogation sur l'avenir de ses usines de papier glacé à Kénogami et à Dolbeau, ou Saguenay-Lac-Saint-Jean.

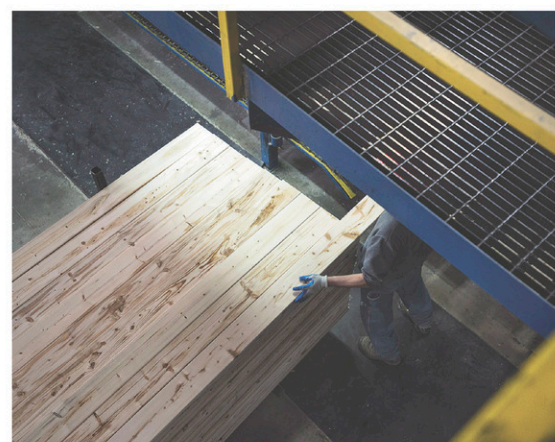
En plus des droits compensatoires en vigueur depuis peu sur le bois d'œuvre — qui s'élevaient à 12,82% pour Résolu, un niveau inférieur à celui des producteurs de l'Ouest —, la compagnie forestière a versé plusieurs dizaines de millions de dollars depuis que le département américain du Commerce a imposé en 2015 une taxe de 17,87% sur ses exportations de papier suralendré au sud de la frontière. Sur une base annuelle, ces droits compensatoires représentent des dépenses de 25 millions \$US.

Perte nette

Résolu a affiché jeudi une perte nette de 74 millions, soit 82¢ par action, pour le deuxième trimestre, par rapport à une perte nette de 42 millions, ou 47¢ par action, pour la période correspondante de 2016. M. Garneau a attribué cette perte accrue à la radiation des actifs de deux usines en Alabama et en Caroline du Sud, ainsi qu'à l'entretien annuel de trois usines à pâte kraft. Les ventes du trimestre ont atteint 858 millions, en baisse de 33 millions, ou 4%.

Résolu a affiché une perte ajustée de 3 millions, ou 3¢ par action, comparativement à un bénéfice net ajusté de 2 millions, ou 2¢ par action, l'an dernier.

La Presse canadienne



DARREN CALABRESE LA PRESSE CANADIENNE

Les sept scieries qui avaient récemment fait l'objet de réduction des heures de travail sont revenues à la normale.

ÉDITORIAL

MONTRÉAL, « VILLE SANCTUAIRE »

Un défi humanitaire

L'afflux de demandeurs d'asile à la frontière canadienne exige un effort d'Ottawa. Les bons mots ne suffisent pas.

Le Québec reçoit en moyenne 150 demandeurs d'asile par jour depuis deux semaines. Les services d'accueil temporaires débordent, au point où l'État a dû déployer 600 lits au Stade olympique.

Depuis le début de l'année, environ 3350 migrants en provenance des États-Unis ont été interceptés au Québec par la GRC. L'afflux de migrants est subit, mais ce n'est certainement pas une surprise.

Il s'agit d'une autre manifestation de ce détestable « effet Trump ». L'aversion du président pour tout ce qui est « non américain » fait partie des fondements de sa carrière publique. En mai, il a menacé de retirer l'asile temporaire accordé à 60 000 Haïtiens à la suite du tremblement de terre de 2010. Encore mercredi, M. Trump a annoncé son intention de réduire de moitié, d'ici dix ans, le nombre d'immigrants peu qualifiés qui entreront aux États-Unis. Tout un contraste avec le premier ministre Justin Trudeau, qui peint le Canada comme une terre d'accueil et un « sanctuaire » inclusif.

La parole reste lourde de conséquences en politique. MM. Trump et Trudeau concourent, chacun à sa manière, à ce récent mouvement migratoire du sud vers le nord de ressortissants américains, pour la plupart d'origine haïtienne. L'hiver dernier, ceux-ci ont été précédés par des réfugiés syriens. La porte-parole du NPD en matière d'affaires étrangères, Hélène Lavardi, évoque une « crise annoncée », et pour cause.

En réaction aux politiques migratoires hostiles du président Trump, le gouvernement Trudeau aurait dû révoquer depuis un bon moment l'Entente entre le Canada et les États-Unis sur les tiers pays sûrs. Cet accord oblige un réfugié à demander l'asile dans le premier des deux pays dont il foule le sol. Il ne peut se présenter à un poste frontalier de l'autre pays et tenter sa chance une deuxième fois. Il ne lui reste donc plus qu'à franchir la frontière dans l'illégalité afin de faire une nouvelle demande d'obtention du statut de réfugié au Canada, en vertu d'un précédent établi par la Cour suprême il y a une trentaine d'années. Comprenez qui pourra cette aberration contraire à la dignité humaine.

La suspension de l'Entente inciterait les migrants à fouler le sol canadien par les voies normales, sans leur enlever le privilège de réclamer le statut de réfugié. Cette mesure permettrait de soulager la pression sur les policiers et les douaniers, et de faire un triage pour envoyer les demandeurs d'asile dans la province de leur choix.

Le Québec est une terre d'accueil. Montréal, proclamée « ville sanctuaire » par le conseil municipal, fait une démonstration élogieuse de ses réflexes de solidarité. Les besoins de base des migrants seront comblés par l'État québécois : vêtements, nourriture, soins de santé, logis temporaire et même l'éducation des enfants. Il ne peut en être autrement dans une société progressiste.

À brève échéance, Ottawa doit accélérer le traitement des demandes pour les permis de travail et le statut de réfugié. La Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada (CISR) devra faire preuve de diligence et d'efficacité.

Ottawa décide à son rythme d'accorder ou non le statut de réfugié tandis que Québec assume, dans l'intervalle, l'ensemble des dépenses. C'est une répartition injuste du fardeau de dépenses. Québec ne peut assumer seul le poids de cette crise.

RWANDA

Un modèle dangereux

Se tient vendredi une élection présidentielle sans suspense au Rwanda, où le risque est infime de se tromper en affirmant que Paul Kagamé sera sûrement réélu pour un troisième mandat de sept ans. Homme fort du pays depuis 1994 et dont l'arrivée au pouvoir a mis fin au génocide qui a fait aux mains de Hutus plus de 800 000 morts, en grande majorité des Tutsis, « The Boss », comme on l'appelle à Kigali, a été élu et réélu à la présidence en 2003 et 2010 avec plus de 90% des voix. Interdit en principe par la Constitution de briguer un nouveau mandat, il a fait comme trop de chefs d'État africains qui s'accrochent et s'est arrangé pour contourner cet inconvénient en convoquant en 2015 un référendum où 98% des électeurs lui ont donné la permission de rester.

Une unanimité qui ne donne pas spontanément à penser que la démocratie rwandaise est en bonne santé.

Une large partie de la communauté internationale n'en considère pas moins que M. Kagamé, qui aura 60 ans en octobre, a fait du petit Rwanda enclavé un modèle de développement social et économique. Son ami et ancien premier ministre britannique Tony Blair l'a déjà qualifié de « dirigeant visionnaire ». Ce qui n'est pas entièrement faux : taux de croissance annuel de 8% depuis une quinzaine d'années, population aujourd'hui couverte à 91% par l'assurance maladie, élargissement de l'électrification, dépendance de moins en moins grande à l'aide internationale, recul du taux de pauvreté de 56,7% à 39,1% — ce qui en fait le pays africain qui a le plus fait reculer la pauvreté depuis 2005... Sans oublier que 56% des députés du Parlement sont des femmes, une proportion inégalée dans le monde.

Un pays, au reste, où les rues sont sûres et les agents de circulation, honnêtes. Que demander de plus ?

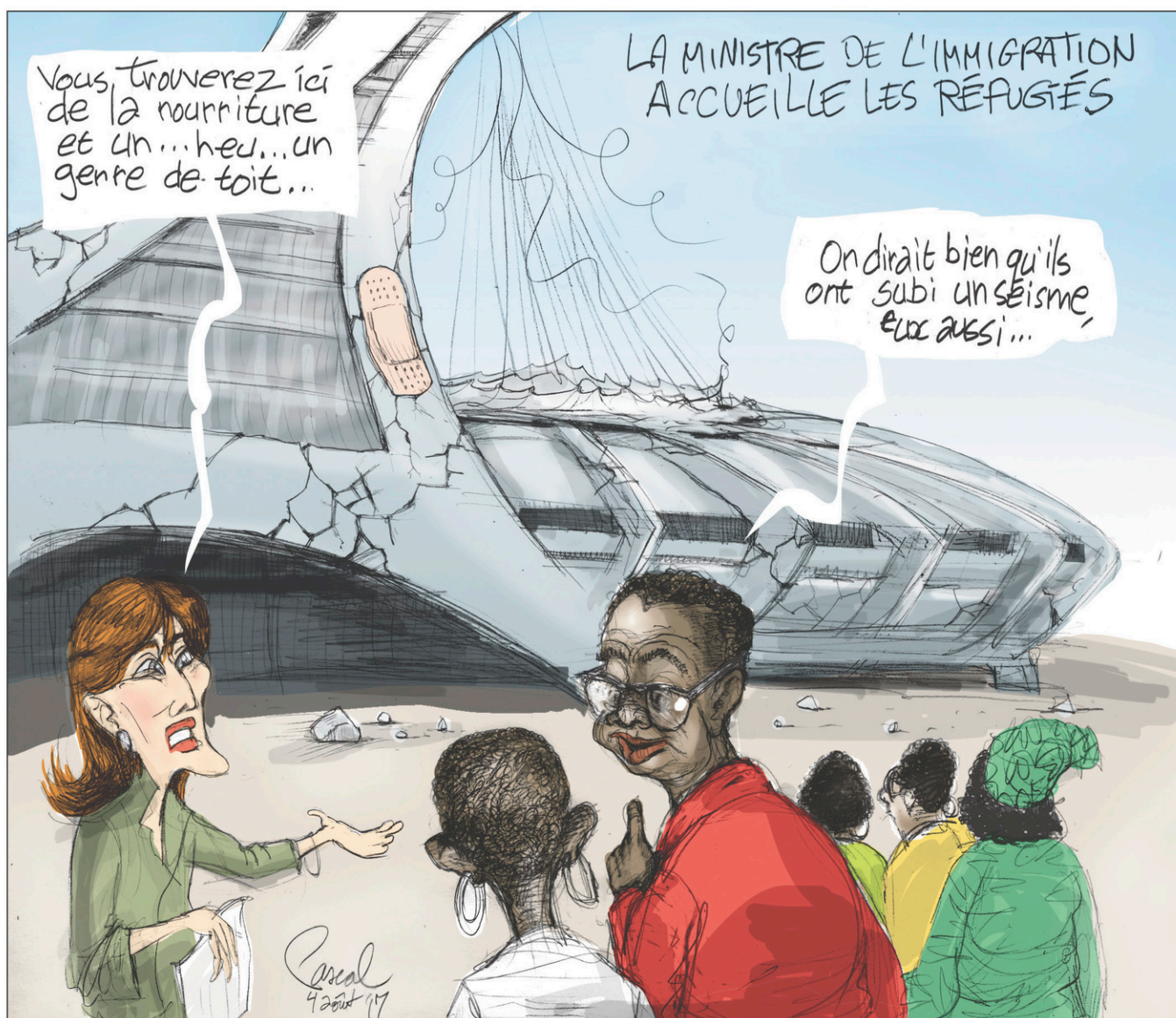
Mais le fait est que le modèle rwandais est ce qu'il est dans la mesure où le pouvoir l'applique au prix de l'effacement des libertés, à commencer par celle de débattre du génocide, des causes et des événements qui y ont mené. Comme s'il y avait un monstre qu'il ne fallait pas réveiller. Avec le résultat que la presse est complètement muselée. Plane sur le pays une « atmosphère glaçante », disait dans un récent rapport Amnesty International. S'étant imposé comme garant de la stabilité dans un pays qui souffre nécessairement encore des blessures profondes laissées par le génocide, M. Kagamé a fait autour de lui le vide de l'opposition et des voix critiques. Le Parlement dans lequel il veut voir la preuve de son féminisme n'est au fond qu'une assemblée où ses décisions sont approuvées sans discussion, tandis que, sur le plan commercial, l'économie nationale est pour l'essentiel contrôlée par le bras financier de son parti, le Front patriotique rwandais (FPR), et l'élite de la minorité tutsie, ce qui n'est pas sans faire écho au régime colonial sous lequel la majorité hutue était exclue du pouvoir.

Le Rwanda peut, pour l'ensemble de ces raisons, être considéré comme un État policier. Et c'est dans ce climat de peur peu exemplaire que M. Kagamé sera réélu vendredi président.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 > FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BRIAN MYLES
 Rédactrice en chef LUCE JULIEN
 Vice-présidente du développement CHRISTIANNE BENJAMIN
 Vice-président des ventes publicitaires MARK DROUIN
 Directeur des finances STÉPHANE ROGER
 Directrice de l'information MARIE-ANDRÉE CHOUINARD
 Directeur de l'information numérique FLORENT DAUDENS
 Adjoint PAUL CAUCHON, LOUIS GAGNÉ, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, DOMINIQUE RENY, LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY
 Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
 Directeur de la production CHRISTIAN GOULET



L E T T R E S

Vivre seul pour éviter les pénalités financières

« Plus de Canadiens que jamais vivent seuls, démontrent les données du recensement de 2016 dévoilées mercredi par Statistique Canada. »

« Ce mode de vie est donc le plus populaire au Canada pour la première fois de l'histoire du pays. »

Ce mode de vie est donc le plus populaire, publiez-vous... Ah! La bonne blague...

Eh! Oh! Sérieusement, il n'est pas question de mode (sic)!

C'est qu'il faut savoir que les régimes de pensions de vieillesse et de suppléments à ces pensions, l'impôt ainsi que le montant pour solidarité sociale versé — notamment aux personnes avec une contrainte sévère — pénalisent sévèrement les bénéficiaires qui cohabitent.

Par exemple, au terme d'une année de cohabitation, ces derniers sont « mariés » d'office par les ministères concernés, et ces couples sont aussitôt financièrement pénalisés en subissant une diminution draconienne des montants qui leur sont versés.

Elle loge là, la raison pour laquelle de plus en plus de citoyens canadiens vivent seuls: pour éviter les pénalités financières qui appauvrissent les couples démunis et vieillissants.

Michel Chayer
 Le 2 août 2017

Des chiffres inquiétants

Selon le recensement 2016 de Statistique Canada, le pourcentage de la population de langue maternelle anglaise au Québec a augmenté de 9 à 9,6%

(+0,6), alors que celui de la population de langue maternelle française a reculé de 79,7 à 78,4% (-1,3) [1]. Le Québec français perd ainsi sur les deux tableaux. Voilà qui est inquiétant pour l'avenir.

Les locuteurs de langue maternelle anglaise sont moins de 10% au Québec, pourtant, 67% des documents audiovisuels classés depuis un an par la Régie du cinéma du Québec sont en anglais et seulement 10% sont en français. A Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 29% des documents sont en anglais et 71%, en français.

Qui a affirmé déjà que nous traitons mal notre minorité anglophone? Si la minorité francophone hors Québec était aussi bien traitée, elle n'aurait pas diminué de 4% en 2011 à 3,8% en 2016.

Sylvio Le Blanc
 Montréal, le 2 août 2017

L I B R E O P I N I O N

Le Canada contre la polio

JACINTHE BERTRAND
 Coordinatrice aux communications de l'Association polio Québec

Le 19 juillet dernier, le gouvernement canadien annonçait son engagement envers la lutte pour l'éradication de la polio. Dans la foulée d'une pétition présentée en mai 2017, Ottawa versera 100 millions de dollars à la Global Polio Eradication Initiative.

Alors que la dernière épidémie de polio au Canada remonte à 1959, il est possible de se demander pourquoi notre gouvernement est prêt à investir autant d'argent dans cette cause. En fait, c'est la même raison pour laquelle la question de la vaccination est d'actualité à travers le monde.

Vaccins

Reculons d'à peine une soixantaine d'années. La poliomyélite fait rage en Amérique du Nord. Des milliers d'enfants sont paralysés par une maladie sans traitement. Puis, le premier vaccin antipoliomyélique est introduit en 1955, ainsi que le second en 1962. La maladie étant l'une des plus terrifiantes de l'époque, la vaccination se fait en masse, et les cas de polio diminuent de façon importante, jusqu'à l'éradication complète de maladie au Canada en 1994.

Mais la lutte n'est pas terminée. La maladie demeure problématique dans certains pays d'Afrique et du sous-continent indien. Les conflits armés rendent la vaccination des enfants en région éloignée très ardue, alors que le manque d'infrastructures sanitaires facilite la propagation du virus. Or, tant que ces régions n'auront pas été entièrement délivrées du virus de la polio, il faut garder en tête

qu'il ne suffit que d'une personne contaminée qui voyage pour qu'une nouvelle épidémie n'apparaisse ici.

C'est ce qui se passe présentement avec la rougeole, qui était complètement disparue de nombreux pays, jusqu'à ce que la France souffre d'une épidémie en 2008. Depuis, plus de 24 000 cas ont été déclarés.

Cas français

Ainsi, c'est avec le retour en force de cette maladie très contagieuse que la France a élaboré son projet de loi concernant 11 vaccins qui deviendraient obligatoires pour les enfants de deux ans, dès 2018. Pour la rougeole comme pour la polio, la seule prévention efficace est la vaccination.

D'ailleurs, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) indique que le seuil minimal de couverture vaccinale devrait se situer à 95% afin d'éviter la réapparition d'épidémies. Avec un taux d'environ 75% en France, une meilleure couverture vaccinale contre la rougeole aurait pu éviter cette épidémie faisant dix morts et laissant des dizaines de personnes avec des complications neurologiques.

C'est donc pour cette raison que le gouvernement français rendra, dès janvier, 11 vaccins obligatoires, et que le gouvernement canadien investit 100 millions de dollars dans la lutte pour l'éradication de la polio. Il s'agit d'abord de perpétuer l'engagement du pays, puisque le Canada a été, depuis le tout début, un chef de file dans le mouvement mondial d'éradication de la polio. Mais surtout, il s'agit d'un investissement durable dans les systèmes de santé. Non seulement l'éradication d'une maladie est un bel héritage en soi, mais garder la population mondiale en

santé permet aussi de désengorger le système médical, ce qui revient, indirectement, dans les poches de l'État.

Séquelles

Effectivement, bien qu'une grande proportion de gens aient survécu à la polio et aient mené une vie en santé, la maladie les rattrape plus tard. Dans environ 60% des cas, ces personnes qui croyaient s'en être sorties se retrouvent maintenant avec des séquelles importantes, celles du syndrome post-polio. Non seulement doivent-elles maintenant vivre avec de nouvelles faiblesses, de la fatigue accrue ainsi que des problèmes respiratoires ou de déglutition, mais de plus, leur cas n'est trop souvent pas pris au sérieux puisque ce syndrome est normalement méconnu du corps médical.

C'est une maladie dont on ne peut pas guérir, seulement en traiter les symptômes. Et il n'existe qu'un seul établissement au Québec où les personnes atteintes de SPP peuvent aller chercher des soins spécialisés: la Clinique post-polio de l'Institut et de l'Hôpital neurologiques de Montréal, qui travaille en collaboration avec l'Association polio Québec afin de faire connaître le SPP et de faire avancer la recherche sur le sujet.

Il y a 60 ans à peine, la polio était l'un des plus grands maux et elle terrorisait les familles. Aujourd'hui, comme elle ne fait plus partie de notre quotidien, les gens ne la craignent plus et ne réfléchissent pas à l'importance de la vaccination. Mais ce qu'il y a de plus terrible que de voir un mal sans traitement refaire surface, c'est de savoir qu'il était évitable. C'est donc pourquoi le mouvement d'éradication de la polio est si important, de même que la vaccination des enfants.

IDÉES

Le Canada de 2017 toujours anti-francophone

MAXIME LAPORTE

Président général
de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal

CHRISTIAN GAGNON

Conseiller général
de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal

Le 1^{er} juillet dernier à Ottawa, l'esprit de la fête était au mea culpa. Dans un élan de bienveillance suspecte, le premier ministre Justin Trudeau a lancé: «Nous devons reconnaître les erreurs du passé, accepter nos responsabilités, et faire en sorte que chaque Canadien ait un avenir prometteur.» Il était question, à juste titre, des autochtones.

Le jour n'est pas venu où le Canada tiendra pareil langage à l'endroit des francophones. Au 200^e du Dominion, peut-être, lorsque le projet de Durham se trouvera suffisamment achevé?

En matière linguistique, l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, dont on soulignait les 150 ans de son entrée en vigueur, aura surtout servi à protéger les écoles anglaises du Québec. Parallèlement, le Conseil scolaire francophone lançait sa propre action concernant la vaste question du financement public de l'éducation en français. Débata alors l'entêtement record du gouvernement provincial pour priver les 70 000 Franco-Colombiens d'un financement «juste et équitable».

En octobre 2015, la Cour suprême de Colombie-Britannique donnait raison à Rose-des-Vents. Acharnée, la province a aussitôt interjeté appel. Multipliant les obstructions dans son autre procès contre le Conseil scolaire (CSF), la Colombie-Britannique en est venue en juin 2012 à invoquer — avec succès — une loi coloniale anglaise datant de 1731 pour faire déclarer irrecevables les milliers de pages soumises en preuve par le CSF parce qu'elles étaient... en français.

Entre-temps, en avril 2015, au terme de dix ans de revendications, la cause séparée de la misérable école Rose-des-Vents remportait encore une victoire, cette fois devant la Cour suprême du Canada. Quant à l'affaire impliquant le CSF, en 2016,



GETTY IMAGES

En matière linguistique, l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, dont on soulignait les 150 ans de son entrée en vigueur, aura surtout servi à protéger les écoles anglaises du Québec.

après six ans d'un mégaprocès parmi les plus longs de l'histoire devant la Cour suprême de Colombie-Britannique, les francophones n'ont finalement eu que très partiellement gain de cause. Tandis qu'ils réclamaient réparation pour 17 collectivités peu ou pas desservies en écoles françaises, la Cour ne leur en concède véritablement que 4. En somme, le tribunal a considéré que la province ne viole la Charte qu'à l'égard de trois écoles existantes, dont Rose-des-Vents. Et sur les 22 nouvelles écoles (415 millions de dollars) demandées, le jugement ne leur en garantit qu'une seule. En ce qui a trait à quatre autres communautés où il semblait pourtant évident que les exigences de l'article 23 n'étaient pas respectées, la Cour a jugé que de telles violations des droits des francophones sont néanmoins «raisonnables et justifiables dans une société libre et démocratique».

Par ailleurs, le gouvernement a été condamné à verser 6 millions de dollars en compensation pour le sous-financement passé du transport scolaire. «Au bout du compte», conclut le politologue Rémi Léger de l'Université Simon-Fraser,

«on demandait 400 millions pour tout et on n'obtient que 6 millions pour le transport.» C'est sans compter qu'au jour du jugement, le CSF avait déjà déboursé plus de 17 millions depuis le début des procédures!

À peine le verdict rendu, les hostilités reprenaient. Direction: la Cour suprême du Canada. La province n'a pas perdu de temps pour produire un appel incident visant à casser la conclusion relative au transport. Manifestement, ce minuscule gain des Franco-Colombiens était déjà «too much» aux yeux du gouvernement provincial, pour lequel il vaut mieux dépenser des sommes folles en honoraires d'avocats plutôt que d'offrir des écoles françaises décentes à la minorité linguistique!

Ironiquement, la juge Loryl Russell s'est même permis cette perle: «Les écoles de la minorité pourraient ralentir la vague d'assimilation, mais elles ne feront que prolonger l'inévitable.» Autrement dit, «vous êtes déjà cuits. Allez donc au diable tout de suite!» Charte canadienne ou pas, le taux d'assimilation de 75% par génération chez les francophones de Colombie-Britannique est donc là pour de bon (et pour s'accroître).

Hauts cris

Les Fransaskois sont eux aussi devant les tribunaux pour forcer leur gouvernement à respecter l'article 23. Les Franco-Terre-Neuviens s'y démenaient également, avant d'accepter en mai dernier de déménager des élèves dans des classes d'une école anglaise. Et alors que les 800 000 Anglo-Québécois ont trois universités financées bien au-delà de la proportion d'anglophones, on attend toujours, en Ontario, la construction d'une première université francophone. Déjà, le gouvernement ontarien se dégonfle en suggérant à ses 650 000 francophones de se contenter d'une université virtuelle...

On imagine sans peine les hauts cris que pousserait le «Rest of Canada» si les Anglo-Québécois ne devaient rencontrer qu'une infime partie des obstacles qui se dressent sans cesse devant ceux qui ont le malheur de parler la langue de Molière. Bref, minoritaires en ce pays, c'est le propre des francophones d'avoir toujours tort, quoi qu'en disent et quoi qu'en fassent les Couillard et Fournier de ce monde...

RECENSEMENT 2016

Le déclin du français ne pourra être renversé du jour au lendemain

ALAIN BÉLANGER

Professeur titulaire et directeur des programmes
de démographie à l'Institut national
de la recherche scientifique

Le 2 août dernier, Statistique Canada diffusait les données linguistiques tirées du recensement de 2016. Le communiqué officiel, intitulé *Un paysage linguistique de plus en plus diversifié*, mettait l'accent sur l'augmentation des langues immigrantes (sic), mais constatait aussi le recul du français comme langue maternelle et comme langue d'usage à la maison dans l'ensemble du Canada et au Québec.

Selon le communiqué, «l'usage du français recule dans la sphère privée, et ce tant dans l'ensemble du Canada qu'au Québec». En effet, 20,3% des Canadiens parlaient le plus souvent le français à la maison en 2016, comparativement à 21% en 2011. Au Québec, cette proportion était de 79,9% en 2016 alors qu'elle était de 81,2% en 2011.

Le communiqué de l'agence statistique prend une approche nationale et parfois provinciale, par exemple dans l'analyse du déclin du français, ce qui est bien normal. Toutefois, l'analyse à l'échelle de ces grands ensembles géographiques peut masquer une dynamique beaucoup plus éloquentes à une échelle spatiale plus fine.

On doit toutefois se garder de ne commenter l'évolution que d'une seule région telle que l'île de Montréal, où se concentre la majorité des nouveaux immigrants. Le déclin de la proportion de locuteurs du français peut alors être dû à l'accroissement plus rapide des langues tierces et ainsi résulter de l'immigration.

Phénomène générationnel

À l'échelle temporelle d'une génération, l'utilisation d'une langue non officielle est un phénomène temporaire. Les nouveaux arrivants utilisent généralement leur langue maternelle à la maison, mais celle-ci est rarement utilisée comme langue parlée à la maison par leurs enfants au moment de fonder leur propre famille.

C'est ce qui explique que le recensement montre une diminution du nombre de personnes parlant l'italien ou l'allemand, par exemple, des langues parlées par les cohortes plus anciennes d'immigrants. Dans un contexte de forte immigration sur un territoire comme le Québec où coexistent deux langues officielles supportées par des institutions fortes, la vitalité linguistique de chacune de ces langues est d'abord tributaire de leur taux de croissance relatif.

Au niveau de l'ensemble du Québec, le nombre de personnes utilisant l'anglais à la



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Au niveau de l'ensemble du Québec, le nombre de personnes utilisant l'anglais à la maison a augmenté de 10,7%, soit sept fois plus rapidement que le nombre de personnes utilisant le français.

maison a augmenté de 10,7%, soit sept fois plus rapidement que le nombre de personnes utilisant le français.

Le taux de croissance de l'anglais est même un peu plus élevé que celui des langues non officielles, dont la forte croissance doit être reliée à l'accroissement migratoire. Sur l'île de Montréal, l'anglais progresse près de deux fois plus rapidement que le français, et là aussi plus rapidement que le nombre de personnes de langues non officielles.

Régions

Il est également remarquable de constater que l'anglais progresse plus rapidement que le français dans toutes les régions. Avec un taux de 14%, la croissance de l'anglais est particulièrement forte à Laval, surtout en comparaison

de la croissance quasi nulle du nombre de personnes parlant le français à la maison. Elle est aussi relativement forte à Longueuil et dans la deuxième couronne, où le taux de croissance de l'anglais est respectivement dix fois et six fois plus rapide que celui du français.

La fécondité des francophones et des anglophones est similaire et la politique d'immigration québécoise favorise les immigrants francophones ou francotopes. Alors, comment expliquer cette forte croissance de l'anglais comme langue d'usage?

Les données sur l'immigration et celles sur la mobilité interne ne sont pas encore disponibles pour bien interpréter les variations régionales. Par exemple, il est possible que le solde migratoire interprovincial soit favorable aux anglophones du Québec au cours de la période, mais

ce serait un renversement de tendance surprenant. Ce qui semble être à l'œuvre, ce sont les transferts linguistiques des allophones favorables à l'anglais, en particulier les transferts intergénérationnels, c'est-à-dire la tendance de la deuxième génération d'immigrants allophones à adopter l'anglais dans une proportion plus importante que le poids de cette langue.

Les tendances démographiques sont lourdes et le déclin du français au Québec (et à plus forte raison au Canada) ne pourra être renversé du jour au lendemain. Mais rien n'est inéluctable et le fatalisme est à proscrire. Les causes du déclin doivent être examinées scientifiquement et la politique d'aménagement linguistique, revue en profondeur, celle-ci ayant visiblement échoué à endiguer la croissance rapide de l'anglais au détriment du français.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION: Véronique Chagnon (chef de division), Robert Dutrisac (éditorialiste), Michel Garneau et Pascal Élie (caricaturistes), Jacques Nadeau (photographe), Olivier Zuida (rechercheur photos); information générale: Isabelle Paré (chef de division et reporter), Stéphanie Baillargeon (généraliste), Gérard Dallaire (pupitre), Amélie Gaudreau (diversité), Pauline Gravel (sciences), Jessica Nadeau (éducation), Alexandre Shields (environnement); information politique: Michel David (chroniqueur), Hélène Buzzetti et Marie Vastel (correspondantes parlementaires à Ottawa), Marco Bélar-Cirino et Marie-Michèle Sioui (correspondants parlementaires à Québec); Dave Noël (recherche), Jeanne Corriveau (affaires municipales, Montréal), Isabelle Porter (affaires municipales, Québec); information culturelle: Guillaume Bourgault-Côté (politiques culturelles), Julie Carpentier (pupitre), Fabien Deglise (livres), Catherine Lalonde (arts vivants), François Lévesque (écrits), Caroline Montpetit (arts vivants), Philippe Papineau (médias); information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), François Desjardins et Éric Desrosiers (reporters), Benoît Munger (pupitre); information internationale: Guy Taillefer (chef de division et éditorialiste); section art de vivre: Diane Précourt (responsable des cahiers Week-end et Plaisirs); cahiers spéciaux: Aude Marie Marcoux (responsable); équipe numérique: Laurence Clavel, Guillaume St-Hilaire et Geneviève Tremblay (pupitres); correction: Andréanne Bédard, Christine Dumazet et Michèle Malenfant (correctrices); soutien à la rédaction: Amélie Gaudreau (coordonnatrice à la rédaction), Jean-Philippe Proulx (commis); DOCUMENTATION: Manon Derome (Montréal), Denise Ledoux (Ottawa); PUBLICITÉ: Charlyne Bachry (adjointe au vice-président), Marlène Côté, Evelyn De Varennes, Amel Elmam, Claire Paquet, Chantal Rainville et Nadia Schab (directrices de comptes), Alain Tréhou (directeur créativité média), Amélie Maltais (commis aux arts légers), Alessandra Tantaló et Laurence Hémond (coordonnatrices publicitaires); PRODUCTION: Caroline Desrosiers, Yannick Morin, Anthony White et Nathalie Zemaits; INFORMATIQUE: Yanick Martel (administrateur Web), Jean-François Côté (analyste programmeur), Luc Girard (technicien informatique), Solène M. Hébert (développeuse Web); PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE: Catherine Gentilcore (coordonnatrice marketing, communications et relations publiques), Sébastien Beaupré (coordonnateur service à la clientèle), Manon Blanchette, Caroline Filion, Nathalie Filion, Isabelle Sanchez (préposées au service à la clientèle); ADMINISTRATION: Olena Bilyakova (responsable des services comptables), Mélisande Simard (adjointe administrative et responsable des ressources humaines), Florentina Draghici (technicienne comptable), Véronique Pagé (responsable du crédit).

CONDUITES

SUIITE DE LA PAGE 1

remplacement des ESP, elle observe néanmoins que « le taux de remplacement annuel n'est pas fort ».

Interrogée sur ce faible taux de remplacement, la Ville a répondu au *Devoir* qu'« avant de pouvoir commencer à remplacer les ESP, il a fallu les dépister, donc mettre en place et valider un protocole de détection efficace ».

Toxicité documentée

Santé Canada a recommandé en 2017 de revoir le seuil actuel de concentration maximum acceptable (CMA) de 10 µg/l à 5 µg/l d'eau.

Les évaluations les plus récentes rappellent la toxicité du plomb, largement documentée, notamment chez les moins de 6 ans et les femmes enceintes.

Dans son rapport *Le plomb dans l'eau potable* (mai 2017), Santé Canada indique qu'« il est impossible de déterminer un seuil sous lequel [la présence de plomb dans le sang] n'est plus associée à des effets indésirables sur le développement neurologique ».

Observation similaire de l'École Polytechnique de Montréal, qui indiquait en 2015 dans son *Évaluation de l'exposition du consommateur au plomb dans l'eau du robinet* « qu'il n'y a pas de niveau d'exposition sécuritaire au plomb et que des effets sur le QI sont mesurables même à une plombémie [concentration de plomb dans le sang, NDLR] que l'on considérerait auparavant comme acceptable ».

« Parmi les effets étudiés, poursuit Santé Canada, mentionnons une diminution de la cognition, une élévation de la pression artérielle et une dysfonction rénale chez les adultes, de même que des effets sur le comportement et sur le développement neurologique des enfants. La plus forte association observée à ce jour est l'augmentation de la plombémie chez les enfants et la diminution des scores de quotient intellectuel. »

De son côté, la Ville recommande toujours aux propriétaires de procéder au remplacement, mais sans les y obliger — laissant pour compte les locataires par le fait même.

Néanmoins, à partir du 23 août prochain, la Ville remplacera automatiquement la partie privée des ESP de bâtiments situés à moins de 1,5 mètre lorsqu'elle mènera des travaux sur des infrastructures voisines. Et elle facturera 500\$ aux propriétaires concernés.

Autre disposition prévue au plan d'action : lorsqu'un propriétaire fait changer sa partie et s'il en fait la demande, la Ville a 12 semaines pour remplacer la partie de conduite relevant de sa responsabilité.



Lancé en 2007, un plan d'action de la Ville de Montréal prévoit de remplacer toutes les entrées de service en plomb (ESP) de son réseau d'ici 2026.

Autant de mesures efficaces selon la Ville, qui affirme suivre les orientations sur le sujet de la Direction de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal (DSP). Cette dernière a « évalué le risque pour la santé [...] et considère que ce risque est faible », réitère la Ville au *Devoir*.

En entrevue téléphonique, Monique Beausoleil, toxicologue à la DSP, déclare que « ce qui devait être fait a été fait. Si on avait jugé que le risque était grave, on aurait insisté davantage pour sensibiliser les gens à changer leur entrée. On a jugé qu'informer était l'intervention adéquate. Mais je peux comprendre le parent inquiet ».

« Le plomb n'est pas le seul responsable des difficultés observées chez certains enfants et qu'on lui attribue, plaide en même temps la

toxicologue. Des facteurs sociaux, environnementaux, éducatifs entrent aussi en jeu. Il faudrait peut-être se concentrer là-dessus. C'est un choix de société. »

En attendant que son entrée d'eau soit exempte de plomb, Andréanne Villeneuve utilise un filtre, à ses frais. *Le Devoir* a demandé à la Ville de Montréal pourquoi, à l'instar de la municipalité de Toronto par exemple, elle ne fournit pas de filtres aux résidents dont l'eau passe par une ESP. Elle « consacre ses efforts au remplacement des entrées de service et incite les citoyens à remplacer la section privée de leur entrée d'eau », a-t-on répondu, ajoutant une nouvelle fois qu'elle « considère que le risque est faible ».

Le Devoir

KISH

SUIITE DE LA PAGE 1

appréhender ce qui l'entoure, son sens de l'ouïe que Daniel Kish développe de manière... inouïe. Au point de parvenir aujourd'hui, tout comme les mammifères nocturnes, à « voir » le monde grâce aux seuls sons qu'il émet.

En général, c'est un claquement de langue. Ou le bruit de sa canne sur le sol. Des flashs sonores envoyés dans l'espace, qui se répercutent sur les surfaces alentour avant de lui revenir sous la forme d'échos chargés d'informations.

« Je peux sentir l'emplacement d'un objet, sa dimension, ses contours et sa texture. Par exemple, je saurais reconnaître une étagère remplie de livres, car ceux-ci renvoient un écho particulier », détaille Daniel Kish. Qui construit ainsi une vraie image de la pièce où il se trouve, bien qu'il ne l'ait jamais vue.

Génétique programmée

Un sonar semblable à celui de la chauve-souris ou du dauphin, mais à la performance bien plus modeste.

« Chez ces animaux, l'écholocation est génétiquement programmée, alors que chez l'humain, le cerveau s'adapte pour la développer. Nous apprenons au fur et à mesure à construire l'espace en alliant notre déplacement au son que nous produisons », explique Roland Maurer, éthologue à l'Université de Genève, spécialisé en orientation spatiale.

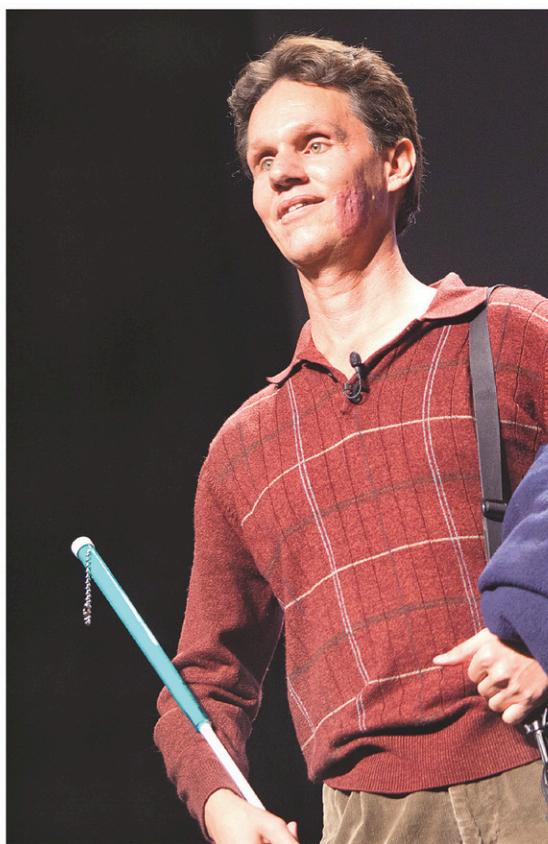
Avec son radar surdéveloppé, Daniel Kish peut donc voyager, se promener en pleine nature et même faire du VTT. Des exploits qui l'ont érigé au rang de superhéros de l'écholocation, avant même qu'il ne fonde, en 2000, World Access for the Blind, organisation qui aide les aveugles à maîtriser l'écholocation et forme les voyants à l'enseigner.

Société « paternaliste »

Des cours et ateliers dont ont déjà bénéficié 500 personnes dans près de 40 pays avec, à terme, un double objectif : favoriser le développement des personnes non voyantes, tout en sensibilisant le public à leur potentiel.

« Notre société attend tellement peu des aveugles. Elle s' imagine qu'on ne peut pas fonctionner sans nos yeux et donc qu'il faut nous en prêter constamment. Il s'agit d'une mentalité paternaliste », dénonce Daniel Kish, qui prône au contraire l'autonomie et la débrouillardise dès le plus jeune âge.

« Si j'ai pu développer cette aptitude, c'est d'abord parce que mes parents ont vu au-delà de



Daniel Kish donne des ateliers et des conférences sur l'écholocation à travers le monde.

« Je peux sentir l'emplacement d'un objet, sa dimension, ses contours et sa texture »

Daniel Kish, fondateur de l'organisme World Access for the Blind

ma cécité. Ils m'ont toujours encouragé à interagir avec mon environnement, sans restriction ni appréhension. L'écholocation, c'est comme un langage : on peut l'apprendre sur le tard, mais c'est plus difficile et ça ne deviendra jamais une langue maternelle. »

Bibliothèque de bruits

Jean-Marc Meyrat, lui aussi, a appris à dompter les échos. Ce Neuchâtelois d'origine a perdu la vue alors qu'il était encore enfant et, autant qu'il s'en souvienne, il a toujours fait ap-

pel à l'écholocation. Mais c'est en lisant un article de Daniel Kish qu'il en a vraiment pris conscience et s'est intéressé à cette fascinante prouesse cérébrale. « On peut retracer l'écholocation jusqu'à l'Antiquité lorsque les marins, lors des jours de brouillard, tiraient au canon pour savoir s'ils approchaient des terres ! »

La résonance du bois, du béton, mais aussi celle d'un abribus, Jean-Marc Meyrat la reconnaît au premier claquement de doigts (qu'il préfère à celui de la langue, moins discret). « C'est comme une sorte de banque d'échos, une bibliothèque de bruits que l'on vient enrichir au fil des années. » Avec une certaine marge d'erreur.

« Je me suis souvent exercé à passer entre les voitures sans toucher les pare-chocs. Parfois, on rate lamentablement », plaisante-t-il.

À 58 ans, il travaille à l'Association pour le bien des aveugles et malvoyants (ABA), à Genève, où il donne des cours d'apprentissage sur iPhone. Il se sert d'ailleurs des « clics » pour repérer la porte d'entrée de l'immeuble. Mais les considère plutôt comme un outil complémentaire aux moyens traditionnels. « À mon âge, cela demande une grande concentration, surtout en fin de journée. »

Robot à échos

En Suisse, un groupe de professionnels romands s'est formé à la méthode il y a deux ans. Parmi eux, Denise Javet Ruedin, ergothérapeute valaisanne spécialisée en réadaptation visuelle et membre de l'Association des indépendants spécialistes en basse vision, qui s'est elle-même prêtée à l'exercice dans les rues de Lausanne. Elle propose désormais à ses patients l'approche par le son, en fonction de la demande et des circonstances.

« On ne peut par exemple pas se servir de l'écho pour sentir les obstacles au sol, comme des bordures de trottoir. Là, la canne longue reste centrale. »

Peut-être est-ce l'effet Kish, toujours est-il que la science semble elle aussi s'intéresser davantage à l'écholocation.

Au début de l'été, le chercheur suédois Bo Schenkman présentait une étude décortiquant les différentes caractéristiques du son prises en compte par ces « sonars humains ». À l'École polytechnique fédérale de Lausanne, une équipe travaille même sur la création d'un robot sachant se diriger dans une pièce grâce aux échos, comme Daniel Kish.

Un regain d'intérêt que ce dernier voit d'une très bonne oreille. D'ailleurs, il apprécie la Suisse, et notamment les Alpes, qu'il a arpentées lors de sa dernière visite, jusque sur les hauteurs de Grindelwald.

Le Temps

PÉRIPLÉ

SUIITE DE LA PAGE 1

Plusieurs de ses compatriotes ont également travaillé sur les chantiers de la Coupe du monde de la FIFA dans de dures conditions. Pour la majorité, l'intégration et la recherche de travail se sont révélées beaucoup plus difficiles que dans les promesses initiales, dans un pays qui affiche actuellement un taux de chômage de 13,2%.

Valery décide donc de partir, ce qu'elle fait le 13 juillet 2016. Sans économies, sa famille et ses amis lui envoient de l'argent à deux moments de son périple.

« J'ai pris au total trois avions vers Rio Branco, toujours au Brésil, puis un taxi vers la frontière du Pérou. Il était 1 heure du matin. » L'Amazonie commence pour elle et sa petite fille, et sera son « calvaire », dit-elle.

« Je n'aurais jamais pensé que ce serait aussi douloureux. J'ai vu des gens tomber malades, morts dans la forêt. Je me disais : "Qu'est-ce qui va m'arriver?" »

Pause, puis elle accélère. « Arrivée là-bas, j'ai passé six jours dans un autobus avec ma fille. On descend, on monte, les policiers ne veulent pas nous laisser passer. » En plus des frais de transport courants, elle affirme que des policiers et des douaniers lui ont extorqué en tout 350 dollars américains durant cette transition.

Elle se repose quatre jours en Équateur, avant de trouver comment traverser la Colombie. D'étape en étape, la femme glane des informations auprès de ses compatriotes déjà sur place ou sur les réseaux sociaux.

Payer pour marcher

Ses papiers de transit sur le territoire colombien retirés à la frontière avec l'Équateur, Valery Clernite suit un groupe de Haïtiens, probablement guidé par un passeur expérimenté vers la ville de Medellín.

« Nous avons marché six jours dans la forêt. La pluie, le soleil, il n'y avait pas de maison, pas de nourriture. Certaines personnes se sont approchées pour donner quelque chose à manger à mon enfant. »

Elle n'était pas au bout de ses peines, n'ayant pas encore franchi la porte de l'Amérique centrale : le Panama, où elle ne trouvera qu'un refuge « sans lits ni draps ».

Ses sacs laissés derrière elle pour ne transporter que sa fille et du lait pour celle-ci, M^{me} Clernite se fait envoyer de l'argent à la station d'autobus, où elle repart vers le Costa Rica dès le lendemain.

Le prochain pays à remonter, le Nicaragua, s'avère plus ardu. « On a passé 22 jours là-bas, on ne savait pas comment sortir. On a finalement payé 3000 \$US pour mon ami, ma fille et moi. On a payé pour marcher un jour et une nuit dans la forêt au Nicaragua, pour se cacher des policiers », relate-t-elle. Chacune des 83 personnes de son groupe a payé, précise-t-elle.

Honduras, 6\$ d'autobus. Guatemala, des dizaines de dollars, et quatre jours à rouler. « À chaque frontière, on est descendu dans un petit hôtel. »

Puis Tapachula à la frontière, du côté mexicain. Les contrôles s'y resserrent, elle est enfermée une journée dans une cellule avec sa petite. Quand elle le raconte, ses yeux se plissent et Camila regarde ailleurs. Mais elle passe encore.

Valery prend de nouveau une longue enfilade d'autobus jusqu'à Mexicali, en Basse-Californie mexicaine, où elle est détenue à nouveau durant cinq jours : « C'est une prison pour moi, on ne peut pas se laver, changer de vêtements. »

C'est l'invitation d'une cousine éloignée en Floride qui la sauve, au bout d'un mois coincée à Mexicali. Elle rentre enfin aux États-Unis le 31 octobre 2016 avec un statut de protection temporaire valide durant trois ans.

Elle se dirige vers West Palm Beach, soit à peine à plus de 1200 km d'Haïti à vol d'oiseau.

Stress et détresse

Son récit concorde en tous points géographiques avec ceux de nombreux autres Haïtiens relayés par la presse américaine.

Auparavant surtout des ressortissants du Mexique et d'Amérique centrale, les Haïtiens sont en effet de plus en plus nombreux à demander d'entrer aux États-Unis pour des motifs humanitaires. Le Service des douanes et de la protection des frontières des États-Unis a enregistré 4376 demandes en 2016, contre 334 en 2015.

Plusieurs d'entre eux ont cependant déjà été jugés « inadmissibles » par les autorités et expulsés vers Haïti. Du groupe de treize personnes avec qui elle s'est présentée à la frontière américaine, Valery Clernite est la seule à l'avoir franchie.

« Le président n'a pas parlé en bien de nous et j'étais très inquiète », dit-elle. Un euphémisme pour dire que le gouvernement menace de lui retirer son statut de protection temporaire, normalement valide trois ans.

Elle a décidé de tenter sa chance jusqu'au Canada, où elle a mis les pieds le 23 juillet dernier. « J'ai toujours rêvé de venir au Canada. J'ai une fille, j'aime l'éducation. Je suis contente d'être ici. Je suis fière. Je n'ai pas le choix. »

Le Devoir

LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 1265, rue Berri, 8^e étage, Montréal (Québec), H2L 4X4 ☎ Berri-UQAM Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h Renseignements et administration : 514 985-3333



Le Devoir sur ledevoir.com



sur Facebook et sur Twitter

La rédaction

Au téléphone 514 985-3333
Par courriel redaction@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3360

Abonnements (lundi à vendredi, 7h30 à 16h30)

Au téléphone 514 985-3355
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 463-7559
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-5967

Publicité

Au téléphone 514 985-3399
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305
Par courriel publicite@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3340

Avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514 985-3452
Par courriel avisdev@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3340

Petites annonces et publicité par regroupement

Au téléphone 514 985-3322
Par télécopieur 514 985-3340
Par courriel petitesannonces@ledevoir.com